

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mardi 17 mai 2005, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Olivier Coste, M^{me} Ruth Lanz Aoued et M. Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai et mercredi 18 mai 2005, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 23 mai 2005, à 20 h

1. Communications du Conseil administratif.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu le document intitulé «Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006», dont il s'agit maintenant de voter le renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées.

VILLE DE GENEVE

**PROJET
DE BUDGET
2006**

**Orientation générale
Priorités et objectifs**

12 mai 2005

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE

ORIENTATION GENERALE

A.0 Direction générale

Direction générale

- Administration centrale
- Relations extérieures
- Caisse d'assurance du personnel
- Ressources humaines

1. Finances et Administration générale

Finances

- Préambule
- Finances
- Logement

Administration générale

- Préambule
- Politique de sécurité de l'information
- Politique d'achat des véhicules
- Connaissance des coûts de l'administration municipale
- Objectifs des services

2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

- Préambule
- Direction du département
- Direction de l'organisation urbaine et des constructions
- Direction des espaces publics et de la voirie

3. Département des affaires culturelles

- **Préambule**
- **Direction du département**
- **Division art et culture**
- **Division des musées**
- **Division des bibliothèques**

4. Département des sports et de la sécurité

- **Préambule**
- **Direction**
- **Service des Sports**
- **SIS**
- **Agents de ville et Domaine public**
- **Service d'assistance et de protection de la population**

5. Département des affaires sociales des écoles et de l'environnement

- **Préambule**
- **Direction du département**
- **Délégation à la petite enfance**
- **Ecoles et institutions pour l'enfance**
- **Espaces verts et environnement**
- **Etat civil**
- **Pompes funèbres et cimetières**
- **Service social**
- **Délégation à la jeunesse**



Préambule

Ce texte comporte une première partie intitulée « orientation générale » présentant succinctement les grandes lignes qui guident les travaux du Conseil administratif en vue de la présentation du projet de budget 2006.

Dans une deuxième partie, en suivant l'ordre budgétaire, les objectifs des départements sont définis, puis précisés, par division, voire par service.

Volontairement, ce document ne comporte pas d'indication chiffrée, ni sur les changements à apporter à l'effectif du personnel de l'administration municipale, ni sur les conséquences budgétaires liées aux objectifs du Conseil administratif, respectivement des départements.

En effet, ceux-ci sont susceptibles de modifications jusqu'au début juillet, date de l'approbation par le Conseil administratif du projet de budget 2006 qui sera présenté début septembre au Conseil municipal.

ORIENTATION GENERALE

Les objectifs du Conseil administratif pour 2006 s'inscrivent dans la perspective du discours de législature 2003 – 2007 dont les grandes lignes restent valables. Ces objectifs généraux sont rappelés ci-dessous :

- Genève ville de paix
- Ouverture au dialogue
- Priorité au social
- Priorité au sport pour tous
- Une ville agréable à vivre
- Une politique culturelle dynamique et diversifiée
- Promotion de l'égalité
- Des finances publiques saines
- Des aménagements urgents
- Une politique sociale du logement
- Transports

Pour 2006, le Conseil administratif a décidé de fixer ses priorités sur :

- l'intégration (étrangers, minorités, personnes handicapées, etc.)
- la mobilité
- la qualité de vie.

Pour atteindre ses objectifs, le Conseil portera une attention toute particulière sur son propre fonctionnement, en visant notamment à renforcer la collégialité entre ses membres.

Il veillera également à développer ses relations avec le Conseil municipal, d'une part, et le personnel de l'administration municipale, d'autre part.

A cet égard, il importe de rappeler que la révision du statut du personnel vise à moderniser un texte et, par là, une gestion du personnel qui a fait son temps.

Pour l'avenir, la gestion des ressources humaines doit rendre la fonction publique municipale plus forte et plus efficiente, notamment en responsabilisant davantage les collaboratrices et collaborateurs.

Les travaux en cours devront servir aussi à préparer l'extension du service public à de nouveaux secteurs relevant typiquement d'une compétence municipale.

La récente votation sur les transferts de charges a montré une fois de plus les limites de la répartition actuelle des charges, des revenus et des compétences. Il est dès lors nécessaire que le dialogue soit amélioré, non seulement avec l'Etat, mais aussi avec les communes voisines, et que des mesures concrètes en découlent.

Le Conseil veillera également, tout en consolidant sa participation à divers réseaux de villes, ainsi que ses contacts bilatéraux avec des municipalités étrangères, à renforcer ses liens avec des villes suisses.

C'est pour améliorer le fonctionnement de l'administration et apporter un meilleur appui au Maire que le Conseil administratif a procédé à une réorganisation fondamentale des structures faîtières du secrétariat général.

Ci-après, sont résumés d'une manière très succincte les objectifs politiques de chaque département :

Département des finances et de l'administration générale

Dans les grandes lignes, le projet de budget 2006 ne subira pas de modifications importantes par rapport au budget 2005, dès lors que, selon les estimations, l'augmentation des rentrées fiscales et autres revenus devrait, au mieux, permettre de compenser l'indexation des charges.

Département de l'aménagement, de la voirie et du nettoyage

La municipalité poursuivra ses efforts pour sensibiliser la population au tri des déchets, tout en continuant à développer le projet « Genève - ville propre ». Une meilleure mobilité, pour une

meilleure qualité de vie, fait toujours partie des objectifs prioritaires.

Département des affaires culturelles

Que Genève devienne une référence en matière d'art contemporain par la mise en réseau des compétences et par les partenariats entre institutions, associations, secteur public et privé, constitue un objectif prioritaire.

Département des sports et de la sécurité

Renforcement des effectifs du service incendie et de secours pour faire face à l'accroissement des interventions et attribution de nouvelles missions aux agents municipaux répondant aux objectifs en matière de qualité de vie et de proximité.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Le Conseil entend accélérer le processus pour que l'accès à une crèche devienne un droit pour les familles, en Ville de Genève.



A.0 Direction générale

DIRECTION GENERALE

La direction générale portera ses priorités en 2006 sur l'amélioration des processus transversaux de l'administration municipale et la coordination entre départements et services, en vue de faciliter les prises de décision du Conseil administratif.

Si besoin, certaines structures de l'administration municipale seront adaptées.

Les objectifs les plus marquants de la direction générale sont les suivants :

Administration centrale

- mise en place d'un véritable service juridique, pour l'administration municipale
- amélioration des processus de décision et de la coordination interdépartementale et interservices
- amélioration de l'information et de la communication (interne et externe)

Relations extérieures

- Développement de la mission « études et recherches » du service
- Renforcement des relations avec les villes suisses et voisines, ainsi qu'avec les réseaux de villes existants

Caisse d'assurance du personnel

- adaptation des statuts aux exigences de la législation fédérale
- proposition d'attribuer à la CAP la personnalité juridique, sous la forme de la constitution d'une fondation intercommunale

Ressources humaines

- Mise en place de mesures concrètes pour prévenir et diminuer l'absentéisme
- Finalisation d'un avant-projet de nouveau statut du personnel et consultation des partenaires sociaux
- Mise en œuvre d'une simplification du système des indemnités
- Etude sur l'évaluation de la méthode d'analyse des fonctions



1. Finances et Administration générale

Finances

Préambule

Après plusieurs années difficiles, 2004 a montré une reprise économique et 2005 devrait confirmer cette consolidation. La politique monétaire reste encore très accommodante et devrait persister pendant les prochains mois. Tant le taux de croissance que celui de l'inflation sont estimés, pour 2005, à 1,2%.

Au vu des politiques monétaires qui demeurent très favorables, le scénario privilégié pour 2006 présume un renforcement de la conjoncture économique. Ainsi, la croissance devrait se maintenir en 2006 pour atteindre un niveau de 1,5% et le taux d'inflation se stabiliser aux environs de 1,2 %.

La reprise constatée en 2004 n'a pas redonné suffisamment de couleur au marché de l'emploi. Le chômage est resté élevé et devrait, malgré l'amélioration des indices économiques, rester à des niveaux préoccupants.

Finances

Le département des finances entend poursuivre une gestion financière rigoureuse, c'est-à-dire autofinancer la totalité des investissements de la Ville de Genève, stabilisant ainsi le niveau de la dette, voire de la réduire. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les buts du développement durable recommandés par l'Agenda 21, conformément aux orientations prises par la municipalité. Cela nécessite une optimisation des revenus et une maîtrise absolue des charges.

Etant donné le contexte actuel et les progressions de charges des années antérieures, il serait de fait indispensable de maintenir celles-ci dans les limites connues à ce jour, voire d'envisager leur réduction.

Ce n'est qu'à ces conditions que la Ville de Genève pourra conserver son rating AA-, noté par Standard and Poors dont elle bénéficie depuis 2000. Cette notation favorable est un gage d'accès facilité aux marchés des capitaux à des conditions avantageuses pour le renouvellement de ses emprunts arrivant à échéance.

La nouvelle procédure budgétaire mise en place en 2005, associée à une maîtrise accrue du nouveau système d'information, permettra sans doute de mieux cibler certaines ressources et de nouvelles prestations. L'objectif

à long terme reste un budget appelé « base zéro », soit sans référence systématique aux années antérieures.

Dans le cadre de son élaboration et de son suivi, la Direction du département entend poursuivre et renforcer sa collaboration avec l'Administration fiscale cantonale pour affiner les prévisions fiscales.

S'agissant de la taxe professionnelle communale, une actualisation permanente du tissu économique doit être faite grâce à une analyse du rôle des contribuables assujettis et à une intensification des enquêtes. *Une politique d'information claire concernant les conséquences des différents scénarios à l'étude de la commission fiscale du Grand Conseil sera menée.*

Le renouvellement du premier plan financier, déposé en 2004 au Conseil municipal, ainsi qu'une collaboration à la mise en place d'outils de son suivi sont prévus en 2006.

Quant à la dette, la politique de gestion active en cours sera maintenue et développée, en particulier à l'aide d'instruments dérivés et d'emprunts réalisés à taux variables. L'objectif fixé est d'atteindre environ 30% de variabilité d'ici à fin 2006.

Logement

Une amélioration dans l'entretien courant de nos immeubles compte parmi les objectifs de la Gérance immobilière municipale. Elle souhaite s'impliquer intensément dans ce domaine.

Enfin, toujours dans la droite ligne des recommandations du rapport d'audit découlant du PA-449, l'actualisation des règlements régissant les activités de la gérance immobilière de la Ville doit être achevée.

Administration générale

Préambule

Les objectifs politiques de l'Administration générale pour l'année 2006 s'articulent autour de 3 axes principaux :

1. Politique de sécurité de l'information ;
2. Achats de véhicules propres ;
3. Amélioration de la connaissance des coûts de l'Administration municipale.

Politique de sécurité de l'information

Au fil des années, la part des prestations de l'Administration municipale qui repose sur des systèmes d'information et de communication ne cesse de croître. Ceux-ci concourent à l'amélioration de la transparence, de la qualité et de l'efficacité de notre administration et sont désormais utilisés dans tous les domaines d'activités.

Aujourd'hui, plus de 60% du personnel de la Ville de Genève utilise des outils informatiques dans son travail quotidien. Le volume d'information produit par l'Administration municipale double chaque année, et le récent lancement d'importants projets de numérisation des collections scientifiques et culturelles renforcera encore significativement l'explosion du nombre de données traitées et stockées par nos systèmes d'information et de communication.

Ce nouveau patrimoine numérique, et de manière plus générale les systèmes d'information et de communication, doivent être protégés contre les pirates informatiques, dont les moyens et les méthodes progressent rapidement. Dans ce domaine, les objectifs du Département des finances et de l'Administration générale sont, tout d'abord, d'élaborer et de proposer au Conseil administratif une véritable politique en matière de sécurité de l'information, puis de la concrétiser notamment par des actions de formation du personnel, ainsi que par le renforcement de nos processus en matière de sécurité de l'information et de nos dispositifs de sécurité.

Achats de véhicules propres

Le 5 septembre 2001, le Conseil administratif a signé la Déclaration de Florence, confirmant ainsi sa volonté de concrétiser sa politique active en matière de mobilité et d'acquisition de véhicules propres. À cet effet, en décembre 2003, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal d'entreprendre une étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève (PR-317). Cette proposition de crédit a été votée par le Conseil municipal en octobre 2004.

L'étude réalisée par l'Observatoire universitaire de la mobilité de l'Université de Genève et le Laboratoire de gestion des écosystèmes de l'EPFL - sous la conduite du Service des achats et avec l'appui de la DSI -, permettra la mise en place du système d'information y relatif et l'exploitation des résultats.

Amélioration de la connaissance des coûts de l'Administration municipale

La Direction de l'Administration générale contribuera à améliorer la connaissance des coûts de l'activité municipale — basée notamment sur une exploitation étendue du progiciel intégré SAP — et à renforcer le dialogue de gestion au sein de notre administration.

Dans cette perspective, et pour répondre au besoin croissant des autorités et des services en matière d'information de gestion, un accent sera porté sur le déploiement d'outils d'analyse permettant le suivi financier des grandes manifestations transversales organisées par la Ville de Genève.

Principaux objectifs des services

Direction de l'Administration générale et contrôle de gestion

- Déployer des outils d'analyse permettant le suivi des coûts des grandes manifestations organisées par la Ville de Genève
- Améliorer la connaissance des coûts de l'activité des services municipaux
- Renforcer le dialogue de gestion au sein de l'administration municipale

Service des achats

- Conduire l'étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève
- Exploiter les résultats obtenus par le système d'information y relatif

Direction des systèmes d'information

- Renforcer la sécurité des systèmes d'information et de communication, notamment par des actions en matière de formation du personnel et d'amélioration des processus
- Adapter les infrastructures informatiques afin de répondre aux demandes croissantes relatives au stockage et au traitement des données

- Mettre en place le système d'information relatif à l'achat de véhicules propres



2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Préambule

Les objectifs, mis en évidence pour le budget 2005, en matière de tri des déchets et de nettoyage des rues restent prioritaires. De plus, le domaine Voirie – Ville propre et l'unité manifestations et matériel de fête sont l'objet de sollicitations fortement accrues de la part du public et des associations, soit une conséquence de l'animation et de la convivialité des espaces publics, recherchées par le Conseil administratif.

Au plan interne, après la première phase de réorganisation du Département qui s'est mise en place depuis le début de cette année, le processus doit maintenant se poursuivre par un renforcement des prestations logistiques (marchés publics, comptabilité, questions financières et budgétaires, informatique, communication) au niveau central de la direction du département.

La Ville de Genève entend participer activement à la construction de logements supplémentaires pour lutter contre la pénurie de logements, notamment par le biais de sa Fondation HLM et de droits de superficie en faveur de coopératives d'habitation.

La prise en charge de mesures d'aménagement et de construction pour les usagers en situation de difficultés ou de faiblesse (handicapés, enfants, mères avec petits enfants, personnes âgées, cyclistes, piétons, par exemple) doit devenir une priorité plus affirmée. Cela concerne aussi bien les rues et les places que les locaux de l'administration, les équipements publics et les logements locatifs des bâtiments propriétés de la Ville. Pour cette raison, les engagements d'un/e ingénieur/e en transport pour un renforcement indispensable du service de la mobilité et celui d'un/e aménagiste au service d'aménagement urbain, s'avèrent nécessaires.

Enfin, une meilleure sécurité des personnes (usagers et travailleurs de la Ville) et des biens doit être assurée en relation avec les risques d'incendies, de déprédations, d'agressions, de vols, concernant en particulier l'incalculable patrimoine culturel des musées et des bâtiments historiques. La sévérité accrue des normes légales en la matière nous incite d'ailleurs à renforcer l'action conjointe du service des bâtiments et du service de l'énergie par l'engagement d'un/e ingénieur/e en sécurité.

Direction du département :

- Poursuite de l'évolution de l'organisation du département par un renforcement des prestations logistiques au niveau du conseil de direction.

Direction de l'Organisation urbaine et des constructions

- Congrès de la FIHUAT (Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire) : préparation et organisation du colloque.
- Coordination des services et collaboration avec l'Etat de Genève et les CFF pour l'avancement du projet CEVA.
- Mise au point du plan directeur communal en coordination avec l'ensemble des services et des autres départements municipaux.
- Coordination des projets sur la parcelle du Foyer dans le quartier de Sécheron avec les différents partenaires en vue de l'obtention d'autorisations de construire et du règlement des questions foncières.
- Elaboration et définition d'un nouveau PLQ sur le site « Artamis » (ex-SIG) à la Jonction et règlement du projet d'assainissement.
- Affinement de la stratégie d'entretien des bâtiments des patrimoines publics et financiers en vue d'une meilleure définition des priorités.
- Elaboration et mise en œuvre d'un développement des mesures architecturales permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux bâtiments publics et privés de la Ville et s'y déplacer.
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie plus performante en relation avec la sécurité des biens et des personnes dans les bâtiments de la Ville.

Direction des espaces publics et de la voirie

- Réalisation des aménagements urbains en lien avec la construction de la ligne du tram reliant Cornavin à Meyrin.

- Réalisation des études permettant l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève.
- Mise en œuvre des actions proposées par le plan-lumière.
- Poursuite de la création de nouvelles zones de rencontre et de zones 30km/h.
- Elaboration et mise en œuvre de projets permettant des déplacements plus aisés et plus sûrs aux usagers les plus vulnérables (handicapés, enfants, personnes âgées, cyclistes, etc.) sur le domaine public.
- Poursuite du projet « Genève - Ville propre » selon les trois axes définis :
 - a) renforcement de la logistique et de l'organisation sur le terrain,
 - b) information – communication – sensibilisation du public,
 - c) gestion des incivilités (prévention, identification des auteurs, sanctions) en lien avec le service des agents de ville et du domaine public.



3. Département des affaires culturelles

Préambule

Les objectifs du Département des affaires culturelles s'articulent autour de cinq axes principaux :

- La participation du département à la priorité définie par le Conseil administratif autour de la problématique du **mieux vivre ensemble** : intégration, qualité de la vie, mobilité douce et actions de proximité.
Nos actions s'orienteront sur le renforcement de « La Ville est à vous », ainsi que sur un soutien culturel auprès des maisons de quartier.
- Le 2^{ème} objectif est de faire de Genève une référence en matière d'**art contemporain** (réseau de compétences professionnels, partenariats entre institutions, associations et privés, volonté de collaboration des acteurs culturels, écoles formatrices de la relève, structures de base existantes, ...). Profitant de la présence d'un terrain actuellement très favorable (ouverture à terme de BAC +), il s'agira de pérenniser la volonté de collaboration des acteurs culturels et l'intérêt des publics en constituant une base indéfectible, un noyau solide de l'art contemporain à Genève (retombées de l'exposition « Découvrir-Redécouvrir » au Musée Rath) et offrir une large diversité des prestations en matière d'art contemporain en préservant la qualité. Cette volonté s'applique aussi à toutes les autres expressions du contemporain que ce soit la musique et la danse, une expression majeure née sous cette forme au siècle dernier. Il s'agit de préparer au mieux la Maison de la Danse, par un soutien plus important à l'ADC.
- Le 3^{ème} axe a trait au théâtre. Le soutien accordé à la Fondation Saint-Gervais permet d'accompagner une programmation « citoyenne ». Cette institution est un lieu d'expression culturelle privilégié pour les cultures étrangères. En outre, elle permet des synergies évidentes avec le champ d'expression contemporain et le mieux vivre ensemble.
- L'année 2006 nous permettra de continuer et de finaliser tout le travail d'investigation sur la division des musées : réflexion sur l'adéquation entre les contenants et les contenus, sur nos prestations en liens avec les missions fondamentales d'une institution muséale, fonctionnalité des différents métiers liés aux musées.

- Les institutions de la division des bibliothèques continueront à faire fructifier les efforts consentis en 2005 où le Livre avait été la principale priorité.

Direction du département

- Suivi du processus de mise en place de l'entretien individuel annuel
- Formater la Nuit de la Science sur un modèle de gestion similaire à la Fête de la Musique
- Planification d'application du modèle de « Contrôle de gestion Institution »
- Suivi des dossiers de réhabilitation et de transformations de lieux culturels emblématiques :
 - ♦ Le bâtiment BAC
 - ♦ Le Grand Théâtre de Genève
 - ♦ Le Victoria Hall
 - ♦ L'Alhambra
 - ♦ Les Halles de l'île
 - ♦ Le Conservatoire et jardin botaniques
 - ♦ Le chantier des Musées d'art et d'histoire.

Division art et culture, art contemporain

BAC+

- Fédération de structures et de compétences pour marier les complémentarités tout en préservant la diversité : une valeur ajoutée pour les publics
- Construction de nouvelles prestations: cellule pédagogique, centre de documentation, expositions pluridisciplinaires, salle de projection commune, restaurant, etc.
- Amélioration des activités communes existantes : festivals (Biennale pour l'image en mouvement, Versions, 50 JPG)
- Valorisation d'un quartier entier par sa forte connotation « art contemporain »

« Découvrir-Redécouvrir »

- Transformation progressive en festival d'art contemporain (rythme biennal) ; mini festival en 2006 + publication

50JPG

- Organisation des 50 JPG, manifestation biennale pour un art en plein essor

Villa Dutoit

- Soutien à l'évolution et au développement des synergies avec jeune création et act-art (en parallèle avec l'augmentation donnée à act-art, ex-carar, en 2005)

Danse

- Danse contemporaine : une expression majeure née sous cette forme au siècle dernier
- Atteindre une vitesse de croisière
- Accompagner l'ensemble des démarches en vue d'une Maison de la danse
- Conserver une position de référence au niveau national

Saint-Gervais Genève

- Réévaluer les moyens de production, restés sans adaptation pendant une dizaine d'années
- Accompagner une programmation « citoyenne » (Saint-Gervais est un lieu d'expression culturelle privilégié pour les cultures étrangères)
- Donner au théâtre des moyens comparables à ceux du Poche
- Donner au Théâtre les moyens de faire des co-productions internationales et de faire tourner les productions genevoises

Division des musées

Réflexion sur l'adéquation entre les contenants et les contenus et sur nos prestations en liens avec les missions fondamentales d'une institution muséale :

- Faisabilité du déplacement des instruments scientifiques au Muséum ?
- Faut-il créer un forum des sciences ?
- Art contemporain dans le bâtiment Charles-Galland ?
- Quelles relations entre la maison mère et les filiales au sein des MAHs ?

- Comment rendre plus cohérent et attractif l'espace
- « Arts appliqués » à Charles-Gaillard ? Au-delà comment améliorer la mise en valeur des collections ?
- Quel avenir pour la Villa Bartholoni ? Arts appliqués et/ou instruments anciens de musique
- Quel serait le positionnement du MHE dans le paysage horloger genevois ?

Réflexion sur l'utilisation des ressources humaines et financières, sur la bonification des compétences, sur les synergies possibles :

- 13 métiers muséaux sont étudiés dont la sécurité, l'accueil des publics, la communication, etc. avec une méthodologie précise : énoncé de la mission du domaine, organigrammes et périmètre théorique - périmètre effectif, nombre de collaborateurs et équivalent – temps – plein (ETP), critère de détermination du nombre de collaborateur(trice)s idéal, catégories de métiers et possibilités d'interchangeabilité, cahiers de charges par métier, contraintes spécifiques, masse salariale, budget engagement temporaires, prestations et contrats externes, budget de fonctionnement, liste des problématiques et analyse de la situation (forces – faiblesses – risques – opportunités)

Division des bibliothèques

- Effectuer la migration informatique sur tout le réseau des bibliothèques municipales
- Participer au groupe de pilotage du projet «Bibliothèque de Genève » avec l'Etat de Genève et l'Université de Genève
- Etude sur la faisabilité de création d'un Espace contes.



4. Département des sports et de la sécurité

Préambule

L'objectif prioritaire dans le projet de budget 2006 du département des sports et de la sécurité consiste dans le renforcement des capacités d'intervention du service d'incendie et de secours pour faire face à l'accroissement constant des interventions.

De 3'276 en 1980, le nombre des interventions a plus que triplé, passant à 10'742 en 2004 alors qu'au cours de la même période, le personnel d'intervention n'augmentait que de trente pour cent.

Cette évolution tient principalement à l'intensification des missions confiées dans le domaine du transport ambulancier et des opérations de sauvetage dans le cadre sanitaire.

Avec l'effectif actuel, de jour comme de nuit, le SIS est trop souvent à la limite de ses possibilités. Ce constat nécessite un ajustement significatif des effectifs par l'engagement de nouveaux sapeurs-pompiers, sapeurs-sauveteurs (ambulanciers) et sapeurs-opérateurs.

Le second objectif majeur du département concerne le service des sports. Face au développement constant des activités sportives, il y a lieu d' étoffer le mouvement junior (subventionnement servant à la rémunération d'un entraîneur cantonal) dans deux nouvelles disciplines et d'améliorer certaines subventions.

Conscient de la nécessité de maintenir le niveau de qualité des infrastructures sportives, le département veillera à une juste répartition des budgets alloués à l'entretien des bâtiments et demande de renforcer les forces de travail internes affectées à cette activité.

Le département entend poursuivre ses actions visant à améliorer les contacts avec la population, notamment par la politique d'ilotage mise en place par le service des agents de ville et du domaine public ou la coordination des mesures de prise en charge des sans-abri au service d'assistance et de protection de la population. En outre, un bilan de l'activité des agents municipaux sera dressé en regard des objectifs initiaux, le but étant de proposer d'attribuer de nouvelles missions à cette catégorie de personnel.

Les services du département se sont conformés aux directives budgétaires visant à maintenir le niveau du budget de référence par la

compensation de certaines charges. Globalement, les demandes complémentaires sont largement couvertes par de nouveaux revenus.

Pour atteindre les objectifs du service d'incendie et de secours et du service des sports, quelques nouveaux postes sont demandés.

Direction

- assurer une meilleure transversalité entre les services
- développer la fonction Agenda 21

Service des sports

- création de deux nouveaux mouvements juniors
- amélioration de certaines subventions
- réaliser les projets de rénovation et d'entretien des installations
- poursuivre le développement des activités de Sport pour tous
- encourager l'organisation de grandes manifestations sportives

Service d'incendie et de secours

- renforcer la capacité d'engagement
- assurer le renouvellement des matériels liés à l'intervention
- terminer le programme d'acquisition du matériel de désincarcération
- assurer la deuxième partie de l'école de formation 2005-2006

Service des agents de ville et domaine public

- étoffer les missions des agents municipaux
- finaliser le relogement des agents municipaux
- revoir l'organisation et les missions des gestionnaires du domaine public

Service d'assistance et de protection de la population

- assurer la sécurité des bâtiments de l'administration municipale
- coordonner les mesures de prises en charge des sans-abri
- renforcer la formation à l'intervention en cas de catastrophe
- poursuivre les projets d'entraide dans le cadre de la coopération
- aménager une nouvelle construction pour le relogement de personnes sinistrées



5. Département des affaires sociales des écoles et de l'environnement

Préambule

Le projet de budget 2006 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement s'articule autour de deux axes principaux.

La priorité est l'augmentation de la mise à disposition de nouvelles places d'accueil dans les institutions de la petite enfance avec pour objectif qu'en 2010, l'accès à une place de crèche devienne un droit pour chaque famille de la Ville de Genève.

En seconde position vient la poursuite de la réorganisation du Service des espaces verts et de l'environnement, orientée vers quatre pôles d'action (aménagement et entretien, fleurissement, arbres, animation).

Le département va continuer la mise en œuvre d'une politique de proximité, que ce soit au travers du service social et notamment des multiples projets développés par ses huit Unités d'action communautaire (UAC), ou par le travail de prévention, de concertation et de participation auprès des jeunes, effectué par la délégation à la jeunesse, sans oublier les nombreuses actions de la délégation à la petite enfance, du service des écoles et institutions pour l'enfance ou encore de celui des espaces verts et de l'environnement.

Cette politique de proximité tend à consolider le maillage social dans les quartiers et à renforcer les liens entre les habitant-e-s pour développer plus de convivialité, d'entraide et de solidarité.

D'une manière générale, les services du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement ont suivi les consignes pour l'élaboration du projet de budget 2006, à savoir :

respecter le budget de référence en effectuant des rocares à l'intérieur de celui-ci pour compenser certaines hausses des coûts (adaptation de loyers, hausses conjoncturelles, etc.).

Plusieurs nouveaux postes ont été sollicités par les services, soit en raison d'une augmentation ou d'une amélioration des prestations de leur service, soit en raison d'une réorganisation de leurs secteurs d'activités :

- ouverture d'une nouvelle école
- ouverture de Lyon 99
- mise à niveau au Bureau Information Petite Enfance (BIPE)
- restructuration du Service des espaces verts et de l'environnement (postes perdus lors de la crise du SEVE en 2004)
- reprises d'activités confiées à des tiers par les pompes funèbres (avec compensation financière)
- développement d'une délégation aux aînés

Direction

- Coordination d'un colloque international sur la Qualité de vie en ville
- Développement de rapports transversaux avec d'autres villes suisses

Délégation à la petite enfance

- Augmentation importante du nombre de places en crèches
- Intégration financière des mécanismes salariaux
- Extension du service public au domaine de la petite enfance

Ecoles

- Rénovation urgente (étanchéité) de six bâtiments scolaires
- Participation financière de la Ville au GIAP en forte augmentation
- Intégration des charges salariales de deux ludothèques professionnalisées
- Ouverture de trois nouveaux restaurants scolaires
- Ouverture de l'école des Ouches
- Poursuite de la campagne de sensibilisation des jeunes à la propreté dans les préaux scolaires

Seve

- Poursuite de la réorganisation du service induisant de nouveaux postes
- Remplacement de machines ne répondant plus aux normes de sécurité
- Développement et amélioration des espaces verts et zones de détente

- Réduction au strict minimum de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Sensibilisation de la population à l'environnement urbain (animation permanente dans le parc Mon-Repos)
- Augmentation de l'entretien des jardinières posées par le SAU et zone 30 km

Etat civil

- Amélioration de la qualité de l'accueil au public

Pompes funèbres

- Augmentation des levées et transferts des corps
- reprise éventuelle des activités d'une société de prévoyance funéraire

Service Social

- Organisation de forums, d'événements et de manifestations pour les aînés
- Création d'une banque alimentaire en partenariat avec les institutions s'occupant de personnes exclues ou en grande marginalisation
- Développement des activités des UAC dans les quartiers

Délégation à la jeunesse

- Développement d'organisation d'événements pour les jeunes
- Soutien à des entreprises d'intégration de jeunes à risques
- Développement d'une politique de sports de rue (skate, rollers, etc.)
- Ouverture de la rue de Lyon 99
- Mise à niveau de quelques rubriques budgétaires (dépenses dont le financement était assuré par un crédit extraordinaire dans la phase du lancement de la délégation à la jeunesse)



Mis aux voix, le renvoi du document «Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006» à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Le bureau et l'ensemble du Conseil municipal présentent leurs condoléances à M. Eric Rossiaud, qui a eu l'immense chagrin de perdre son père, ainsi qu'à M^{me} Marie-France Spielmann, qui a également perdu son père, la semaine dernière.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que vous avez l'obligation de porter votre badge d'identification durant les séances plénières. Ne me le reprochez pas, mais... j'ai oublié le mien à la maison! Me voilà donc déjà fautif!

Je dois excuser l'absence du maire, M. Pierre Muller, et du conseiller administratif M. Mugny lors de nos séances de demain mercredi, à 20 h 30. Je tiens également à excuser notre première vice-présidente, M^{me} Gaillard-Jungmann, pour ses quelques minutes de retard. En effet, elle a été accidentée et elle doit encore passer quelques examens médicaux, mais elle sera parmi nous d'ici une demi-heure à trois quarts d'heure.

Nous avons reçu plusieurs lettres, notamment deux que nous devons vous lire. La première émane de l'Association Le Chalet et elle est adressée au président et aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'au maire et au président du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Je prie M. Armand Schweingruber d'en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 9 mai 2005

Mesdames, Messieurs,

Le comité de l'association «Le Chalet», centre de loisirs actifs qui accueille des enfants en dehors des heures scolaires, aimerait attirer votre attention sur une question financière qui touche aux compétences respectives de la Ville et du Canton et sur laquelle il aimerait vous voir prendre position.

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) nous a fait savoir par lettre du 24 mars 2005 que ses comptes 2004 comportaient un déficit

de 440 000 francs, dû à deux facteurs: un manque de recettes déjà prévu au budget 2004 de quelque 250 000 francs et une estimation erronée des versements à la caisse de retraite du personnel après revalorisation des traitements des travailleurs sociaux (effectuée en 2002). A cela vient s'ajouter un nouveau déficit prévu pour 2005.

Afin de rétablir son équilibre budgétaire, la FASE met en œuvre deux trains de mesures. Dans un premier temps:

1. elle diminue ses prestations à son personnel de 0,7%;
2. elle augmente la contribution des communes au financement des travailleurs sociaux hors murs à concurrence de la moitié des charges;
3. elle demande au DIP un complément de subvention pour assurer la couverture financière des charges sociales supplémentaires (cotisations CIA entre autres).

Mais comme il reste encore un découvert de quelque 450 000 francs, une seconde série de solutions est imposée par la FASE, cette fois aux dépens des centres de loisirs, de rencontres et maisons de quartier:

1. augmentation de 20 francs par semaine et par enfant des taxes d'inscription aux centres aérés organisés pendant les vacances;
2. rétrocession par chaque centre d'un montant équivalent à environ 1,8% de sa masse salariale.

Le comité du Chalet est plus que surpris par cette manière de procéder. Il lui paraît totalement injuste de devoir payer, sur ses moyens financiers déjà notoirement insuffisants, les erreurs comptables et le manque de rigueur budgétaire du service dont il dépend. Il n'accepte pas davantage que les conséquences de ces dérèglements comptables retombent sur les parents des enfants qui fréquentent les semaines aérées, parents qui ne sont en rien responsables desdits manquements et erreurs.

D'un point de vue plus général, on est amené à se demander à quoi servent les contrôles financiers, s'ils ne décèlent pas des erreurs cumulées sur plusieurs années. Enfin, est-ce trop demander des organes de gestion qu'ils aient pour règle de mettre leurs budgets en adéquation avec leurs ressources?

En espérant que vous voudrez bien prendre en considération les remarques qui précèdent et vous prononcer sur les procédés qui les sous-tendent, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à toute notre considération.

Pour le comité du Chalet:

Françoise Bruschweiler, présidente

Daniela Braga, trésorière

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais apporter deux précisions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. (*Brouhaha.*) Si les personnes intéressées à ce sujet avaient l'amabilité de bien vouloir écouter le Conseil administratif...

Premièrement, le déficit de la FASE porte sur l'ensemble du canton, c'est-à-dire qu'il faut diviser par deux ce montant de près de 440 000 francs, puisque la moitié environ des maisons de quartier et centres de loisirs du canton dépend de la Ville de Genève. La FASE est une fondation intercommunale et il est évident que l'Etat y a un droit de regard; la Ville ne gère donc pas directement les maisons de quartier et les centres de loisirs situés sur son territoire. Je tenais à le rappeler en premier lieu.

Deuxièmement, je comprends très bien l'agitation qui règne en ce moment dans certaines maisons de quartier ou associations comme Le Chalet suite à la décision de la FASE; à leur place, je réagis certainement de la même manière. Néanmoins, je réfléchis, en tant que représentant de l'exécutif municipal et au nom du Conseil administratif, afin de trouver des solutions. J'ai demandé à mes collaborateurs de «faire la tournée» des maisons de quartier et des centres de loisirs, car certains de ces établissements ont des provisions, ce qui est contraire à la loi. Une fois que j'en connaîtrai le montant total, je leur demanderai de faire les efforts pécuniaires requis, de manière à adoucir la décision du comité de la FASE.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de tenir compte des précisions que je viens de vous donner, mais vous pouvez toujours – c'est votre droit le plus strict – renvoyer cette lettre à la commission sociale et de la jeunesse.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. En effet, le bureau du Conseil municipal propose de considérer cette lettre comme une pétition, la P-139, «Répercussions du déficit de la FASE sur l'Association Le Chalet», au même titre que la pétition P-140 de la Maison de quartier de la Jonction, intitulée «Pas de pertes de prestations à la Jonction (déficit de la FASE)!». Je vous propose de renvoyer ces deux objets à la commission sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi des pétitions P-139 et P-140 à la commission sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (1 abstention).

Le président. Nous avons reçu une deuxième lettre, qui émane de la Société coopérative du Rhône, les habitants coopérateurs; elle est adressée au président du Conseil municipal. Je prie M. Dupraz de bien vouloir nous en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 2 mai 2005

Monsieur le président,

Nous prenons la liberté de vous écrire directement pour porter à votre connaissance deux aspects prioritaires qui inquiètent particulièrement les auteurs de ce courrier. Les soussignés sont regroupés dans la Société coopérative du Rhône et habitent un immeuble de plus de 60 logements familiaux. Les faits que relate ce courrier sont récurrents mais ils ont atteint leur paroxysme lors du dernier week-end de Pâques. C'est pour cette raison que nous portons aujourd'hui à votre connaissance les faits suivants.

Les véhicules garés régulièrement sur les trottoirs de la rue de la Coulouvrenière lors de manifestations gênent l'accessibilité aux immeubles tant pour les services du feu que pour les services de santé. Cette constatation va à l'encontre du respect des normes de sécurité en vigueur à Genève et met en danger la sécurité des habitants du quartier.

Les insalubrités du sol et de l'air (excréments canins et humains, flaques d'urine, déjections gastriques, bouteilles cassées, poubelles éventrées et seringues) induisent la prolifération des rats dans le quartier et constituent un réel problème sanitaire touchant à la santé publique.

Les pouvoirs publics sont en cause:

- Qui autorise ce type de rassemblement en plein centre-ville sans se soucier ni des voisins, ni des problèmes de santé, ni de la sécurité?
- Qui donne l'ordre aux services de police de ne pas intervenir dans ce quartier (bruits, nuisances et stationnements interdits)?
- Qui ne se soucie pas de la sécurité des habitants de la rue de la Coulouvrenière?

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et dans l'attente impatiente de vos propositions de solutions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne-Michèle Stupf Schwarz
Michaël von Mandach
Administrateurs coopérateurs

Copie conforme: M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, présidente du Grand Conseil
Courrier des lecteurs de la *Tribune de Genève* et *GHI*

Le président. Le bureau propose de considérer également cette lettre comme une pétition, la P-141, intitulée «Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière», et de la renvoyer à la commission des pétitions.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-141 à la commission des pétitions est accepté à l'unanimité.

Le président. Nous avons reçu plusieurs motions d'ordre que nous devons discuter et voter. Si elles sont acceptées, nous traiterons les points qu'elles concernent à 20 h 30. Parmi ces motions d'ordre, deux émanent du bureau du Conseil municipal et trois du Conseil administratif.

La première demande de traiter aujourd'hui le rapport PR-407 A, inscrit à notre ordre du jour et qui concerne le projet de plan localisé de quartier situé entre la rue de Chandieu, l'avenue Giuseppe-Motta, la rue du Grand-Pré et la rue de Vermont. Si le bureau demande l'urgence, c'est que nous devons respecter le délai de préavis très strict de quarante-cinq jours; pour ce faire, il faudrait impérativement voter cette proposition ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

Le président. La deuxième motion d'ordre du bureau du Conseil municipal demande de traiter aujourd'hui le rapport PR-401 A, qui figure à notre ordre du jour et qui concerne le plan localisé de quartier situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt. Cette urgence est due au même motif que la précédente, à savoir le délai de préavis de quarante-cinq jours.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (3 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordre émane du Conseil administratif et elle concerne le rapport PR-354 A, c'est-à-dire le plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève, qui figure à notre ordre du jour.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, des délais nous sont impartis par le Canton pour mettre en conformité notre plan général d'évacuation des eaux. Le crédit demandé dans la proposition PR-354 vise, précisément, à nous

permettre d'engager les études nécessaires dans ce sens. Nous en avons déjà informé plusieurs membres de la commission des travaux et nous souhaitons, puisqu'une large unanimité en faveur de cette proposition s'y est dessinée, que celle-ci puisse être votée, afin de nous permettre d'engager ces travaux. Tel est le sens de cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Nous avons reçu une quatrième motion d'ordre. Elle émane, elle aussi, du Conseil administratif et elle demande le traitement urgent du rapport PR-363 A, concernant le périmètre dit «Foyer de Sécheron». Ce point figure à notre ordre du jour.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il s'agit du crédit d'étude nous permettant d'engager les avant-projets concernant la création d'une centaine de logements, d'une crèche, d'une maison de quartier, d'un établissement médico-social, d'un jardin public... Bref, vous connaissez nos projets d'aménagement pour cette parcelle de Sécheron, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

A l'égard de cette proposition, la commission des travaux s'est aussi montrée unanimement favorable, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, il serait vraiment regrettable de perdre encore un mois avant le vote du projet d'arrêté, raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir nous donner les moyens d'engager les études prévues. Comme chacun le sait, les procédures administratives nécessaires pour obtenir les différentes autorisations de construire sont toujours très longues et, par conséquent, chaque mois de gagné est un avantage. C'est dans ce sens que nous demandons l'urgence sur cette proposition.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. La cinquième motion d'ordre émane toujours du Conseil administratif et elle demande le traitement en urgence du rapport PR-372 A, concernant la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, qui figure à notre ordre du jour.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je crois avoir évoqué ce point avec certains membres de la commission des arts et de la culture. La situation

semble assez claire. Le Grand Théâtre doit faire face à un problème d'organisation extrêmement délicat. J'imagine que, au bout du compte, le crédit destiné à la rénovation des ponts de scène sera accepté, mais il n'en demeure pas moins que, si nous en étions sûrs aujourd'hui ou demain, le Grand Théâtre pourrait organiser plus tranquillement le passage d'une partie de ses productions au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et il aurait ainsi le temps de procéder à l'ensemble des modifications nécessaires au bon déroulement de la saison 2005-2006, sachant que, pendant les travaux, la scène de la place Neuve ne sera pas disponible pour l'art lyrique.

Un vote ce soir ou demain du projet d'arrêté nous permettrait de gagner un temps considérable. A moins d'une opposition farouche à l'octroi de ce crédit, je trouverais dommage de ne pas l'accepter rapidement, le contraire nuirait aux procédures organisationnelles que je viens d'évoquer.

M. David Metzger (S). Le Parti socialiste refusera l'urgence, étant donné qu'il refusera également le crédit demandé. Vu le délai d'un an jusqu'à l'aboutissement du projet, celui-ci ne nous semble pas urgent.

M^{me} Claudine Gachet (R). Le groupe radical acceptera évidemment ce crédit. Cependant, nous estimons qu'il y a bien assez d'urgences comme cela, et nous refuserons cette motion d'ordre. En outre, à la commission des arts et de la culture, nous traitons encore la question des travaux au Victoria Hall, et je pense qu'il serait bon d'y débattre en parallèle de la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes favorables à cette motion d'ordre, tout en regrettant, nous aussi, cette avalanche d'urgences que nous soumet aujourd'hui le bureau du Conseil municipal.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts acceptera aussi l'urgence, compte tenu des délais relativement brefs impartis pour l'exécution des travaux.

M. Pascal Rubeli (UDC). Notre groupe acceptera également l'urgence, bien sûr, compte tenu des délais impartis pour la réalisation des travaux, d'une part, et des rotations prévues entre les différentes scènes où s'exprimeront nos artistes pendant cette période, d'autre part.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Notre groupe accepte l'urgence, vu la déclaration du Conseil administratif.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) refusera l'urgence, pour être conséquent avec son refus du crédit lors du vote qui suivra.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Quel que soit le résultat du vote, j'aimerais quand même ajouter quelque chose. On peut argumenter pour ou contre cette proposition, mais prétendre qu'un délai d'une année, pour le Grand Théâtre, c'est long, excusez-moi, mais c'est complètement absurde! Une année, pour le Grand Théâtre, ce n'est rien, car les saisons sont prévues au moins trois ans à l'avance.

Il est vrai que cette proposition est en lien avec celle qui concerne le Victoria Hall, mais cet aspect-là ne pose pas de problème au Grand Théâtre. Les problèmes se poseront au Victoria Hall en cas de retard dans les travaux, mais le Grand Théâtre, si ce crédit est accepté, pourra de toute manière opérer le transfert de ses productions au BFM. Si la synchronisation des travaux au Grand Théâtre et au Victoria Hall n'est pas effective, cela nuira à ce dernier et aux concerts de l'Orchestre de la Suisse romande.

Bref, je voulais simplement rectifier les propos entendus ce soir. Indépendamment du reste, il est extrêmement important que le Grand Théâtre puisse travailler sereinement, et je m'étonne que le Parti radical refuse une urgence qui me semble tout à fait élémentaire.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 25 non.

Le président. Nous avons reçu deux motions urgentes, la M-542, de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet, intitulée «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!», et la M-543, de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio, intitulée «Un peu de transparence à la FASe». Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous laisse prendre connaissance du texte de ces motions pendant la première partie de notre séance; nous voterons l'urgence à 20 h 30 et, si elle est acceptée, nous débattrons directement des motions elles-mêmes, c'est-à-dire après le traitement des cinq objets dont nous venons de voter l'urgence.

Enfin, nous avons reçu une sixième motion d'ordre, qui émane de M. Roman Juon et demande le traitement en urgence, aujourd'hui ou demain, du rapport PR-378 A. Ce point figure à notre ordre du jour et concerne la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn et à l'école de Cayla.

M. Roman Juon (S). Dans mon rapport PR-378 A, je précise que les travaux d'aménagement de ces cuisines scolaires à la rue Barthélemy-Menn et à l'école de Cayla sont urgents. Les cuisines sont censées fonctionner dès le mois de septembre, vu la demande des élèves. Les travaux devraient donc commencer au début du mois de juillet, et nous avons atteint la dernière limite pour voter le crédit demandé, si nous voulons tenir compte du délai référendaire de un mois. Par conséquent, il faut que nous votions la proposition PR-378 aujourd'hui ou demain.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai une dernière communication à vous faire. La commission du logement se réunira cinq minutes à la salle Nicolas-Bogueret, à 19 h, sur demande de sa présidente, M^{me} Alexandra Rys.

3. Prestation de serment de M. Marc Dalphin, remplaçant M. Alain Marquet, conseiller municipal décédé.

M. Marc Dalphin est assermenté. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Ma question s'adresse au magistrat M. Patrice Mugny. Elle m'a été soufflée par des membres de notre mouvement politique SolidaritéS attachés à une culture populaire de proximité.

Monsieur le magistrat, nous avons appris que vos services, qui sont responsables de la Fête de la musique, ont annoncé aux associations s'occupant, depuis huit ans, de cette manifestation à la place des Grottes, avec le soutien de la Ville, la disparition de la scène des Grottes en 2006. Nous voudrions connaître la raison de ce désaveu d'associations qui font un magnifique travail – lequel, soit dit en passant, coûte relativement peu à la Ville tout en ayant un caractère très populaire.

En outre, Monsieur Mugny, quand vous êtes entré en fonction, vous avez annoncé que vous vouliez décentraliser la Fête de la musique vers les quartiers. Nous aimerions connaître la raison de ce changement de programme concernant la place des Grottes. Je vous remercie d'avance de me répondre.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Pour vous répondre, Monsieur Bertrand, je vais aborder la question dans l'ordre. Tout d'abord, pour l'édition 2005 de la Fête de la musique, il n'y a absolument aucun changement. En ce qui concerne 2006, nous n'avons pas eu la volonté de supprimer la scène des Grottes mais, effectivement, les organisateurs de la Fête de la musique – sans m'en avoir parlé, d'ailleurs, mais c'était leur droit – ont proposé aux responsables de la manifestation aux Grottes de discuter de la nécessité de préserver cette scène hors du centre-ville.

Au moment de mon entrée en fonction au Conseil administratif, je n'ai pas forcément parlé de décentraliser la fête, mais de la déplacer. En effet, à un moment donné, nous avons imaginé la transférer le long des rives du Rhône, de l'île Rousseau au BFM et au-delà, car nous pensions pouvoir y joindre la navigation en bateau, ainsi que cela se fait dans des villes comme Amsterdam. Nous y avons finalement renoncé pour des raisons de sécurité, et nous avons décidé de maintenir la Fête de la musique à la Vieille-Ville et dans ses alentours.

Les Grottes étant le dernier endroit hors de ce périmètre à accueillir des concerts – mis à part les manifestations dans les autres communes – mes services ont proposé aux responsables de la fête dans le quartier de discuter. De toute manière, en 2005, rien ne change et, pour 2006, nous en débattons ensemble. Moi-même, un enfant des Grottes, j'ai joué trois fois sur cette scène et je me vois mal retirer soudainement les moyens d'organiser la Fête de la musique dans le

quartier! La démarche de mes services partait réellement d'un bon sentiment, car ils ne voulaient pas supprimer une scène, mais la déplacer en vue d'un rapprochement. Voilà! Il y a peut-être eu un malentendu à un certain moment. Je répète que, avec mes services – qui sont de parfaite bonne foi dans cette affaire – nous avons rendez-vous avec les organisateurs de la fête aux Grottes, suite à leur réaction. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas péril en la demeure. J'espère que vous voilà rassuré, Monsieur Bertrand!

M. Roland Crot (UDC). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Elle concerne le glacier-restaurant qu'il veut installer au bas de la rue du 31-Décembre, légèrement sur la droite. Contrairement à ce que j'ai pu apprendre, ce n'est pas le banc de glacier de M. Roulin, situé au bas de ladite rue, qui s'en va, mais celui de M. Muller, qui se trouve environ 150 m plus loin. Monsieur le conseiller administratif, pour éviter de faire une concurrence déloyale au banc de M. Roulin, au bas de la rue du 31-Décembre, pourquoi n'essayez-vous pas de déplacer ce banc un peu plus loin?

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Crot, M. Ferrazino s'est occupé de cette affaire sur le plan de l'aménagement et, pour ma part, j'ai discuté avec les différents glaciers. Il est vrai que, dans quelques semaines, suite au concours y afférent, un prototype des futurs bancs de glaciers va être installé, car nous voulons l'expérimenter durant la saison d'été. Il fallait donc trouver un détenteur pour s'en charger. La malchance a voulu qu'un glacier gravement malade ait dû renoncer à l'établissement qu'il gérait depuis plusieurs années. Certes, nous aurions pu installer le prototype à cet emplacement demeuré inoccupé; mais notre intention étant d'avoir des glaciers «les pieds dans l'eau» sur les deux rives, ce prototype sera placé sur le quai inférieur, c'est-à-dire le quai marchand. Il ne fera pas de concurrence à M. Roulin, dont le banc se trouve à une certaine distance.

Je sais que les glaciers sont actuellement en discussion. Ils ont même engagé un juriste pour leur défense, M. Riat – un ami de M. Ferrazino... – qui m'écrit presque quotidiennement pour évoquer les problèmes qui, selon lui, vont se poser. A ce jour, il n'y en a pas tant que cela, puisqu'il ne s'agit que d'installer un banc de glacier à titre expérimental.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). On m'a rapporté que le Palais Wilson, siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, allait faire l'objet de travaux relativement importants visant au renforcement de la sécurité

du bâtiment. D'une part, j'aimerais savoir si cette information est vraie. D'autre part, si tel est le cas, quelles seront les conséquences pour la vie du quartier concerné, qui est fort populaire?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous réponds volontiers, Madame Contat Hickel, car je suis en contact avec les Nations Unies via mon département. Les différentes mesures de sécurité proposées ne concernent pas uniquement le Palais Wilson, mais également le Comité international de la Croix-Rouge, les Nations Unies, entre autres. Il est vrai que cette perspective nous pose d'importants problèmes, en particulier dans le cas du Palais Wilson, situé dans un quartier populaire à proximité du site de la rade.

Il est clair que nous ne pouvons pas à la fois prendre des mesures qui permettent d'assurer la sécurité du Palais Wilson, comme le souhaiteraient les organisations internationales et la Confédération, et préserver l'esthétique de l'endroit, c'est-à-dire tout particulièrement l'accès à ce lieu. En effet, je rappelle que toute l'estrade du bâtiment est accessible au public.

Nous sommes en discussion à ce sujet, tant avec les Nations Unies qu'avec la Confédération et les différentes organisations internationales concernées. A l'heure où je vous parle, aucun projet définitif n'a été arrêté en faveur d'une solution plutôt que d'une autre. Nous sommes particulièrement attentifs à l'aspect que vous venez d'évoquer, Madame Contat Hickel, et qui a d'ailleurs fait l'objet d'un récent courrier de l'association Survivre aux Pâquis (Survap). Cette dernière s'inquiète à juste titre et elle redoute l'installation d'un camp retranché à l'intérieur du quartier. Nous veillons à cette situation. Aujourd'hui, il ne m'est pas possible de vous donner beaucoup plus de précisions, dans la mesure où aucune option définitive n'a été prise.

Néanmoins, je peux vous dire que nous avons été contactés récemment par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies. L'ambassadeur Godet nous rendant attentifs à ces demandes de mesures de sécurité concernant non pas seulement le Palais Wilson, je le répète, mais plusieurs organisations internationales. Il nous a fait comprendre que nous devons donner des réponses relativement rapidement sur la faisabilité de telle ou telle intervention – je parle ici des préavis favorables que la Ville peut émettre, car je signale que toute intervention de cette nature devra faire l'objet d'autorisations de construire et nécessitera un financement pour lequel la Ville ne sera, bien entendu, pas sollicitée.

Nous devons nous déterminer de cas en cas, animés de la préoccupation, d'une part, de répondre aux obligations qui sont les nôtres en tant que ville d'accueil du siège de nombreuses organisations internationales et, d'autre part, de

permettre la cohabitation entre la vie des quartiers et le fonctionnement de ces différents organismes. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier, mais sachez que nous le suivons de près puisque nous partageons – je crois pouvoir le dire – les préoccupations que vous avez exprimées, Madame la conseillère municipale.

M. Georges Queloz (L). Messieurs les conseillers administratifs, j'ai une question qui s'adresse à chacun de vous. Depuis quand avez-vous autorisé les fonctionnaires à faire partie du conseil d'administration d'une entreprise privée? Le fonctionnaire auquel je pense est aussi membre et président du conseil d'administration d'une société concurrente et ce qui aggrave les choses, c'est que ce monsieur est à même de pouvoir attribuer des travaux et de passer des commandes aux deux entreprises en question.

M. Pierre Muller, maire. Je voudrais répondre au nom du Conseil administratif, mais je dois dire que les propos un peu abscons de M. Queloz ne nous disent pas vraiment dans quelle direction il faut aller... Alors, Monsieur Queloz, précisez votre question et nous y répondrons volontiers.

M. Georges Queloz (L). On me demande de préciser ma question, je le fais volontiers. Depuis quand avez-vous autorisé les fonctionnaires à faire partie d'un conseil d'administration d'une entreprise privée? Si vous n'avez pas autorisé une telle pratique, je vous invite tout simplement à faire une enquête. Pour ma part, je connais un nom, peut-être allez-vous en découvrir d'autres...

Le président. Merci, Monsieur Queloz. Je donne la parole à M. Barbey.

M. Alexis Barbey (L). La semaine dernière, pour la première fois depuis de nombreuses années, Genève a accueilli un marathon qui fut une très grande réussite, selon l'avis de tous ceux qui y ont participé ou y ont assisté.

Pour ma part, j'ai vécu une expérience un peu différente. En effet, nous avions une fête de famille et il fallait rapatrier un certain nombre de personnes à la gare le dimanche matin. Mais la rue de Lausanne était déclarée zone impraticable, de même que la sortie du Vengeron, et les taxis refusaient de venir chercher des clients. Samedi soir, j'ai dû reloger d'urgence plusieurs invités aux alentours de la gare de Cornavin. Après une recherche, j'estime qu'il y avait très peu d'informations sur la manière d'accéder aux différents services de la Ville ce jour-là. En revanche, il y avait pléthore de renseignements pour rejoindre le marathon, le

regarder, y participer, trouver de l'eau, etc. Mais rien pour le *vulgum pecus* pas particulièrement intéressé à cette manifestation sportive, sinon plutôt à l'usage normal de la ville et, en particulier, de son installation stratégique qu'est la gare.

D'où ma question: qui étaient les organisateurs du marathon? S'agissait-il directement de la Ville, ou d'une autre entité? Dans ce deuxième cas, la Ville pourrait-elle faire en sorte qu'une information adéquate soit fournie à la population, par exemple au moyen du site internet de la manifestation, d'ailleurs fort bien fait?

M. André Hediger, conseiller administratif. Une première réunion a eu lieu il y a deux ans, dans les bureaux de M. Tornare, avec un groupe de personnes qui souhaitaient savoir s'il était possible d'organiser à nouveau un marathon à Genève. Moi-même, dans le passé, j'ai connu ici le marathon, le semi-marathon et d'autres courses. J'ai longuement expliqué à ces personnes que l'organisation d'un marathon n'est pas une mince affaire. Il faut environ 400 à 500 bénévoles pour un parcours unique en ville – sauf si on adopte la formule des boucles, où la situation est différente.

Ensuite, je n'ai plus revu ces personnes jusqu'à ce qu'elles viennent me dire, quelques mois plus tard, que leur projet avait bien avancé. Lors de cette nouvelle réunion de travail, je leur ai rappelé qu'il fallait d'abord définir un parcours en ville de Genève avec la police. Cela va partiellement répondre à votre question, Monsieur Barbey. Les organisateurs du marathon ont contacté la police, et ils m'ont fait savoir peu après que tout était en ordre de ce côté-là; ils m'ont même envoyé le plan du parcours. J'ai alors attiré leur attention par écrit sur leur obligation de contacter également le Service d'incendie et de secours. En effet, il doit être possible d'interrompre le marathon pour intervenir en cas de sinistre.

Monsieur Barbey, on peut donc dire qu'il s'agit d'une organisation totalement privée assumée par un groupe de sportifs, qui ont pris les contacts nécessaires. La Ville de Genève a uniquement mis à leur disposition quelques collaborateurs du Service des sports, du Service d'incendie et de secours et du Service des agents de ville et du domaine public qui se sont rendus à des réunions techniques. La Ville n'était pas partie prenante, comme c'est parfois le cas dans d'autres comités d'organisation de manifestations.

J'avais signalé aux organisateurs du marathon qu'il fallait informer la population lors de la conférence de presse qu'ils allaient donner. Nous faisons de même lors du prologue du Tour de Romandie dans la Vieille-Ville: nous glissons des papillons dans les boîtes aux lettres des habitants, nous posons des affichettes, nous envoyons le plan du parcours à toutes les administrations, aux études d'avocats et à tous ceux qui occupent des bureaux dans le périmètre concerné, afin qu'ils connaissent les heures de fermeture des rues.

Je conviens qu'il y a peut-être eu une lacune dans cet aspect-là de l'organisation du marathon. Monsieur Barbey, vous avez dû affronter un problème de famille, mais j'en ai connu un aussi. En effet, mon cousin, en visite à Genève, avait loué une voiture deux jours avant la manifestation, et il devait la ramener à 8 h 30 du matin aux Pâquis; étant donné qu'il n'a pas pu le faire, il a ramené la voiture à l'aéroport, puis il a pris le train jusqu'à la gare de Cornavin pour rejoindre son TGV et rentrer à Paris. Malgré de petits problèmes de ce type, on peut dire néanmoins que ce marathon a été un succès total! Je m'y suis rendu toute la matinée, et je suis même allé sur les quais à l'arrivée. Les responsables disposaient du soutien de nombreux sponsors, et la manifestation était vraiment bien organisée, même s'il y a eu ce petit problème de manque d'information que vous évoquez, Monsieur Barbey.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Genève a parfois une certaine propension à commémorer des manifestations historiques qui se sont déroulées sur son territoire. L'une d'entre elles est, bien évidemment, le sommet Reagan-Gorbatchev de 1985. J'ai ouï dire que notre municipalité avait eu la bonne idée de vouloir commémorer ce sommet qui a marqué le dégel – faible au début, mais plus marqué par la suite – des relations entre ce qui formait les deux pôles du monde à l'époque. Seulement, j'ai cru comprendre qu'on allait commémorer cet événement au mois de mai, alors qu'il a eu lieu en novembre 1985, je crois...

Je voulais vérifier cette information et savoir, tout d'abord, si le Conseil administratif avait effectivement l'intention de commémorer ce sommet. Dans ce cas, entend-il avancer l'histoire ou le commémorer *up to date*?

M. Pierre Muller, maire. Comme le dit avec beaucoup d'humour mon collègue Tornare, c'est le calendrier «mullien» qui est en vigueur...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Julien!

M. Pierre Muller, maire. J'ai dit «mullien», je le transforme. C'est une question de millésime, voyez-vous, Monsieur Maudet! En effet, vous êtes extrêmement bien renseigné: ce sommet a eu lieu en novembre 1985. En accord avec l'Organisation des Nations Unies, nous en organisons la commémoration les 30 et 31 mai 2005, c'est-à-dire en guise d'apothéose à ma fin de mairie.

Cette réponse vous convient-elle? (*Signe de dénégation de M. Maudet.*) Eh bien, tant pis si vous n'êtes pas d'accord avec l'idée du millésime et l'avancement

de quelques mois de cette commémoration. Peu importe! Quoi qu'il en soit, l'intérêt est d'avoir la chance que M. Gorbatchev soit présent, ainsi qu'une pléiade de personnalités qui viendront parler de la fin de la guerre froide dans le cadre d'un colloque organisé à l'Université, en accord avec l'Institut des hautes études internationales et avec son soutien. Je pense que ce sera d'une excellente tenue, et j'espère d'ailleurs que vous serez présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le mardi 31 mai, l'après-midi et le soir, pour écouter de bonnes conférences sur un pan extrêmement important de notre histoire, organisées avec l'appui de la Ville de Genève dans le cadre de l'Université.

Le président. Merci de cette invitation, Monsieur le maire.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais reposer à M. Tornare la même question qu'il y a deux mois, lorsqu'il m'a renvoyé au budget 2005, où je n'ai pourtant rien trouvé qui puisse me répondre de façon satisfaisante. Cette question concerne la crèche des Ouches, dont l'ouverture, dans un premier temps, avait été planifiée pour le mois de septembre 2005. Il semblerait que les arbitrages internes de dernière minute, lors de la rédaction du budget par le Conseil administratif, l'aient amené à y renoncer – à contrecœur, je n'en doute pas.

Des habitants du quartier m'ont interpellé à ce sujet, ces dernières semaines, car il semblerait que, malgré tout, certaines crèches pourraient ouvrir en septembre prochain. Ma question est donc simple: que va-t-il réellement se passer avec celle des Ouches?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Buschbeck, c'est bien parce que nous devons procéder à des arbitrages budgétaires que nous avons retardé un certain nombre d'ouvertures de crèches, dont celle des Ouches. Mais il est vrai que nous sommes en train de discuter avec la Délégation à la petite enfance, afin d'évaluer si nous pourrions quand même l'ouvrir au mois de septembre 2005, vu la demande exprimée dans le quartier.

Je dois encore contrôler avec l'administrateur de la Délégation à la petite enfance si le retour des recettes des parents est plus important que prévu et si, par conséquent, les conditions financières nous permettront d'ouvrir la crèche des Ouches en septembre 2005.

M. Guillaume Barazzone (DC). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et, subsidiairement, à MM. Tornare et Hediger. Le 10 novembre 2003, à la Maison des associations, ils ont présenté le projet de réfection de la plaine de Plainpalais.

Je me réfère à une note de bas de page émanant d'un document de synthèse du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Je cite: «Le 10 novembre 2003, une séance d'information publique a été organisée par la Ville de Genève. Présidée par trois conseillers administratifs, cette séance a compté avec la participation d'un public nombreux – habitants, commerçants, utilisateurs de la plaine, collaborateurs de l'administration municipale, une trentaine de conseillers municipaux et des députés du Grand Conseil. Les résultats de cette séance ont été très positifs, car nous avons pu vérifier le bien-fondé des arguments avec lesquels nous travaillons depuis 1996, soit environ neuf ans.»

Une année plus tard, dans ce même plénum, je demandais déjà à M. Ferrazino pourquoi aucune demande de crédit de réalisation pour la plaine de Plainpalais n'était encore parvenue soit à la commission des travaux, soit à celle de l'aménagement et de l'environnement. Il m'a répondu qu'il avait été décidé d'échelonner les investissements pour cette réfection et il m'a promis que, au début de cette année – soit en janvier 2005 – une demande de crédit y afférente nous parviendrait. Pourtant, nous sommes au mois de mai, bientôt deux ans après cette séance publique d'information et de présentation – laquelle a eu lieu après une procédure de consultation, je le rappelle – et le Conseil municipal n'a reçu aucun document en vue de la réfection de la plaine de Plainpalais, alors qu'elle a pourtant besoin d'un lifting.

Ma question est donc la suivante: qu'est-ce qui justifie ce retard et le fait que le Conseil administratif n'ait pas encore réussi à tenir sa promesse de nous soumettre un projet à étudier en commission dès le mois de janvier 2005?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais rappeler quelques éléments de réponse que j'ai déjà donnés, car vous n'êtes pas le premier à évoquer ce point au moment des questions orales du Conseil municipal, Monsieur Barazzone. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que, suite à notre présentation publique, un certain nombre de problèmes sont apparus. Je les résume ici, afin de ne pas refaire tout le débat technique.

L'un des problèmes les plus importants était le barreau Harry-Marc, qui sépare actuellement la plaine en deux et que nous voulions supprimer dans le projet initial. Or l'Office des transports et de la circulation n'était pas de cet avis, considérant qu'il était justifié, pour des raisons de fluidité du trafic et d'accessibilité aux lieux notamment, de maintenir le barreau Harry-Marc. Dès lors, il est évident que je n'allais pas vous présenter un projet intégrant la pointe de la plaine, sur la place du Cirque, dont tout le monde pourra convenir en se promenant qu'elle donne aujourd'hui entière satisfaction; on y trouve d'ailleurs une très belle fontaine et l'endroit est agrémenté par de la verdure.

Par conséquent, nous avons demandé à nos services de revoir le projet en le limitant à la grande portion de la plaine de Plainpalais qui s'arrête au barreau Harry-Marc. Mais même en le réduisant à cette partie, la facture avancée était d'un montant tel que, de toute évidence, d'après les échos que nous avons pu enregistrer ici et là auprès du Conseil municipal, soit le projet se serait simplement heurté à un refus d'entrer en matière, soit il aurait été rejeté après un examen en commission.

Il nous incombait donc, non pas de soumettre le plus vite possible au Conseil municipal une proposition dont nous pressentions le rejet, mais de retravailler notre copie pour présenter un projet qui nous semblait défendable, à nous, conseillers administratifs, et que nous espérions voir soutenu par vous, conseillers municipaux. C'est ce travail que nous sommes en train de terminer.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit lors d'une séance plénière le mois dernier, je crois, nous devrions vous adresser, au mois de septembre 2005, un projet que j'ai qualifié de réduit. En deux mots, il comprendra le cœur de la plaine de Plainpalais tout en maintenant la périphérie telle que nous la connaissons aujourd'hui, en fonction des différentes activités qui y sont exercées. Vous aurez tout loisir de vous déterminer sur ce projet en sachant, le cas échéant, qu'il en existe un plus ambitieux disponible sur demande.

Néanmoins, nous souhaitons faire ce travail de réduction par anticipation, dirais-je, tenant compte du fait que notre montant d'investissements annuels est plafonné, conformément à la demande du Conseil municipal, et que nous ne pouvons pas vous demander d'en consacrer plus de 20% à la plaine de Plainpalais sans vous donner une variante. Cette dernière nous permet – à notre avis, en tout cas – de répondre à la fois aux exigences d'une revalorisation de ladite plaine sans mettre à mal les finances municipales au niveau des investissements. C'est la raison pour laquelle, je le répète une fois encore, nous avons pris du retard dans ce dossier.

Le président. Il nous reste six minutes pour quatre questions. Si les orateurs concernés sont brefs, nous parviendrons à toutes les traiter, ce qui me ferait très plaisir.

M. Roman Juon (S). Depuis quelque temps, je suis interpellé par des citoyens à propos de l'allée principale des Bastions, jonchée de 14 à 17 molosses en béton armé. Il paraît que ce serait pour une exposition... En somme, personne ne sait rien, alors que cette installation est assez importante, du point de vue architectural – je ne veux pas entrer dans les détails, mais elle donne une impression générale aussi forte que le Mur des réformateurs. Apparemment, aucune

information n'a été donnée à ce sujet et je crois que cela a même posé des problèmes pour l'organisation des promotions des écoles enfantines, ainsi que pour la fête du 1^{er} Août, qui se déroulent exactement au même endroit.

Je ne veux pas profiter de la situation pour supposer qu'il y a eu un certain manque de coordination au sein du Conseil administratif – nous n'en serions sans doute pas étonnés, en ce moment – mais cela inquiète. Sans arrêt, des personnes viennent me demander de quoi il s'agit, puisque les aménagements de ce genre relèvent de ma profession et que j'habite dans le secteur. Ce manque d'information commence à bien faire! Mais que se passe-t-il? Je crois que les conseillers administratifs ne sont même pas au courant!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je remercie M. Juon de sa question, qui nous amène à constater qu'il ne lit pas une revue dont nous nous permettons de lui recommander la lecture à l'avenir: elle s'intitule *Vivre à Genève* et elle est distribuée gratuitement à tous les citoyens de notre municipalité. J'espère, Monsieur Juon, que la rue Saint-Léger n'est pas boycottée dans le cadre de cette distribution! Vous n'avez pas reçu la revue que je viens d'évoquer? Nous vous en ferons parvenir un exemplaire d'urgence, afin que vous soyez informé des projets du Conseil administratif.

Dans la dernière livraison, nous donnons l'information que vous appelez à présent de vos vœux: que va-t-il se passer aux Bastions? Je vois que M. Rumo a avec lui son exemplaire de *Vivre à Genève* et je le remercie de vous le prêter, Monsieur Juon. Vous trouverez, à la page 21, l'annonce d'une exposition de grande qualité, et je peux vous dire que le Conseil administratif est fier d'être parvenu à l'organiser à Genève. Elle a déjà voyagé à travers le monde, entre autres à Paris, à Dakar, à Amsterdam, à Milan, et aussi en Afghanistan, où elle a d'ailleurs suscité de nombreuses réactions, comme vous l'avez peut-être lu dans les journaux. La Ville de Genève accueille cette exposition en partenariat avec la banque privée Lombard Odier Darier Hentsch & Cie.

Cela permettra aux Genevoises et aux Genevois, ainsi qu'aux nombreux touristes qui fréquentent régulièrement notre cité durant les beaux jours de prendre connaissance des photographies de Yann Arthus-Bertrand, que d'autres auront pu voir dans les différentes villes que j'ai citées. Cette exposition, intitulée «La Terre vue du ciel», comprend de très nombreuses photographies et nous avons souhaité y ajouter un élément supplémentaire. C'est ainsi que l'artiste a bien voulu accepter de nous faire le plaisir d'y intégrer quelques photos de Genève vue du ciel spécialement réalisées pour l'occasion.

Quant aux blocs que vous avez vus dans l'allée principale des Bastions, Monsieur Juon, je suis d'accord avec vous: ils ne sont pas légers – nous avons

d'ailleurs demandé, au départ, qu'ils le soient davantage. Mais un problème se pose. En effet, nous avons affaire à un photographe qui a un certain nombre d'exigences, étant donné que cette exposition a déjà été présentée dans bon nombre d'autres villes et qu'il a pu en tirer certaines conclusions quant aux déprédations éventuelles et au poids de ces panneaux. Les blocs de béton que l'on pose actuellement supportent chacun un panneau de bois recyclé.

Je signale en outre que c'est une première suisse! Aucune autre ville de notre pays n'a encore accueilli cette exposition de Yann Arthus-Bertrand, et vous comprendrez, Monsieur Juon, que nous sommes particulièrement fiers de pouvoir le faire à Genève, et cela, bien entendu – j'aurais dû commencer par là – sous l'égide du développement durable. Vous ne serez pas étonné d'apprendre que le Conseil administratif a demandé à M^{me} Dayer Fournet, notre déléguée à l'Agenda 21, de piloter le projet. (*Remarque de M. Juon.*) Ecoutez, Monsieur Juon, votre question nécessite une réponse assez détaillée! Je ne peux que vous renvoyer au texte de *Vivre à Genève*, où figurent les informations que je suis en train de vous donner.

L'inauguration de l'exposition aura lieu le 9 juin, dans le parc des Bastions. Vous y êtes bien entendu tous cordialement invités, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Ainsi, vous pourrez vous-mêmes vous faire une idée de la qualité du travail réalisé par Yann Arthus-Bertrand.

Le président. Cette question et sa réponse ont pris sept minutes, nous interrompons donc ici le tour des questions orales. J'en suis navré pour les trois derniers intervenants inscrits, à qui je conseille de déposer une question écrite. (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque vous n'êtes pas d'accord, je mets aux voix la poursuite du tour des questions orales maintenant, afin d'en terminer avec les trois dernières qu'il nous reste à traiter. Que celles et ceux qui acceptent de déroger ainsi au règlement du Conseil municipal veuillent bien lever la main!

Mise aux voix, la poursuite du tour des questions orales est acceptée à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions).

M. Eric Rossiaud (Ve). En lisant la *Feuille d'avis officielle*, vendredi dernier, je me suis aperçu que la Coopérative de construction et d'habitation Lyon-Jura vendait un appartement en propriété par étage (PPE) sur le territoire de la Ville de Genève. Après contrôle, je me suis rendu compte que le terrain appartenait à notre municipalité.

Ma question s'adresse à M. Ferrazino et à M. Muller. En tant que vice-président du Groupement des coopératives d'habitation genevoises, j'ai vérifié que celle que je viens de mentionner n'appartenait pas audit groupement, qui compte 30 coopératives d'habitation à Genève. Celui-ci s'est engagé par une charte éthique à ne jamais remettre en PPE des appartements qu'il aurait construits sur des sols publics ou pour lesquels il aurait obtenu des subventions.

Je me demande donc – et je vous pose la question, Messieurs les conseillers administratifs – s'il existe maintenant, dans les contrats de superficie de la Ville de Genève – même si je pense bien que celui dont je parle ici a été conclu à une autre époque – des normes imposant aux superficiaires de conserver les immeubles bâtis sur sol public pour du logement social et non en PPE.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai très rapidement. En ce qui concerne le principe, vous avez parfaitement raison, Monsieur Rossiaud. L'opération que vous avez évoquée s'est faite je ne sais pas exactement en quelle année, mais en tout cas avant que trois d'entre nous ne siègent au Conseil administratif. Il est particulièrement choquant que la Ville, qui a très peu de terrains, s'en dessaisisse en faveur d'une coopérative qui transforme les logements en PPE. Notez que rien ne m'étonne, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque, quand j'ai pris mes fonctions, il était prévu qu'une certaine parcelle soit transférée en mains d'un grand groupe – je pense à la parcelle du Petit-Jacob, vous voyez à quoi je fais allusion... Par conséquent, tout est plus ou moins possible! Mais il suffit d'avoir un certain nombre de garde-fous, et je crois pouvoir dire que, vu la composition actuelle du Conseil administratif, des anachronismes de ce genre-là ne risquent pas de se reproduire.

M. Pierre Losio (Ve). Ma question s'adresse à vous, Monsieur le président. Notre groupe – comme tous les autres, j'imagine – a reçu une information concernant la création de la commission de contrôle de gestion. Suite à cette nouvelle, j'ai entendu également d'autres avis et d'autres voix; il y a une espèce de rumeur qui circule, et on ne sait plus exactement quel est l'état de la situation. Voudriez-vous faire le point, très concrètement, sur la création de la commission de contrôle de gestion? Est-ce que ce projet dépend de M^{me} Matthey-Doret, du Service de surveillance des communes du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement? Ou encore de M. Cramer, conseiller d'Etat chargé dudit département? Ce dernier a-t-il déclaré, au sein de je ne sais quelle instance, que cette commission ne serait pas créée... ou qu'elle le sera... ou qu'elle pourrait l'être? Voudriez-vous éclaircir ce point, Monsieur le président?

Le président. Je vais très rapidement faire le point de la situation. En effet, l'arrêté PA-37 concernant la création de cette commission de contrôle de gestion a été transmis au Service cantonal de surveillance des communes. En attendant le résultat de son examen, nous avons voté le nouveau règlement du Conseil municipal en y faisant figurer cette commission, anticipant ainsi sur le mouvement, puisque sa création n'avait encore reçu l'assentiment ni du Service de surveillance des communes, ni du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Nous attendons donc, actuellement, l'aval de M. Cramer et de M^{me} Matthey-Doret. D'après ce qui m'a été dit, le Canton estime que le contrôle de gestion que nous effectuerions nous-mêmes par le biais de cette commission viendrait se surajouter à celui qu'il effectue lui-même et, en quelque sorte, lui porterait ombrage. Voilà ce que je peux dire pour le moment. Si vous voulez consulter les pièces justificatives, Monsieur Losio, il faudra attendre 20 h 30. Elles seront alors à votre disposition.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore* et elle concerne le document «Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006» que nous avons renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées en début de séance. Ma question est toute simple. J'aimerais savoir pourquoi le Conseil administratif a attendu le mois de mai pour nous faire parvenir ce document, alors qu'il devait le faire au mois de mars et que les différentes commissions sont censées y travailler – et même rendre un rapport – avant la fin du mois de juin. Ainsi, le Conseil administratif connaîtrait déjà l'avis du Conseil municipal sur ses objectifs budgétaires et, le cas échéant, il pourrait les rectifier.

Or, dans le cas présent, il est totalement illusoire de penser traiter cet objet dans les différentes commissions spécialisées et à celle des finances en respectant ces délais, sachant que c'est au début du mois de juillet 2005 que le projet de budget 2006 sera mis sous toit.

Quant à moi, j'aimerais savoir – outre la raison pour laquelle ce document nous parvient deux mois trop tard – si le Conseil administratif n'a plus envie de jouer le jeu. Si tel est le cas, qu'il nous le dise et que nous fassions autrement! J'estime qu'il n'est pas acceptable que le Conseil municipal soit traité de cette manière.

M. Pierre Muller, maire. Ecoutez, Monsieur Bonny, le Conseil administratif n'a eu aucune volonté de traiter le Conseil municipal avec désinvolture. J'assume la responsabilité de vous avoir fait livrer ce document avec du retard – six

semaines, par rapport à l'année dernière. J'ai déjà fait amende honorable à ce sujet devant le Conseil municipal – faut-il que j'aille à Canossa à genoux pour vous demander encore une fois d'excuser ce petit retard? Il se trouve qu'il y avait énormément de sujets à traiter, ce qui a beaucoup occupé le Conseil administratif – et en particulier la commémoration du sommet Reagan-Gorbatchev, comme le suggère avec beaucoup d'humour M. Ferrazino. Bref, nous avons pris un peu de retard, nous vous avons adressé nos excuses, et ne voyez aucune malice là-dedans. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce document est assez complet, et vous avez maintenant le temps de le lire, voilà!

Le président. Je tiens à signaler à cette assemblée que le bureau du Conseil municipal et moi-même, en tant que président, nous nous sommes insurgés contre cette situation. Nous avons interpellé le Conseil administratif à ce sujet, estimant indispensable que ce document soit livré dans les temps – ce qui n'a pas été le cas – puisque nous avons l'obligation de l'étudier avant la fin du mois de juin. Ces conditions de travail ne sont pas acceptables. L'examiner d'ici à la fin du mois d'août serait inutile, puisque le projet de budget sera déjà rédigé à cette date. Nous avons fait part de nos remarques au Conseil administratif et avons obtenu qu'il envoie ce document par courrier électronique, ce qui a été fait, même tardivement. Je l'en remercie car, sinon, nous ne l'aurions reçu que ce soir, c'est-à-dire quelques jours plus tard encore.

5. Proposition du Conseil administratif du 6 avril 2005 en vue de la radiation des servitudes de restriction d'affectation et de restriction au droit de bâtir grevant la parcelle 415, feuille 27, section Petit-Saconnex, en faveur de la parcelle 435, même feuille, même commune, propriété de la Ville de Genève, sise 38, rue Schaub (PR-405).

La Ville de Genève est propriétaire de la parcelle 435, feuille 27, sise 38, rue Schaub, sur laquelle repose une villa dans laquelle est installée une crèche. La parcelle a été acquise en 1988 par la Ville de Genève qui était déjà locataire des locaux depuis 1972 pour la garderie d'enfants.

Cette parcelle ainsi que toutes les parcelles du périmètre, soit les parcelles 384, 433, 382, 440, 469, 470, 3001, 3002, 3178, sont au bénéfice de deux servitudes de restriction d'affectation et de restriction de droit de bâtir, datant de

1911, sur la parcelle 415, copropriété de M. Anderegg Pascal, Immobilière du Léman T. Barbier-Mueller & Cie, M. Patrick Pillet, M. Paul Pillet, M. Daniel Rinaldi.

Les propriétaires des parcelles 415 et 404 (pour moitié dépendance) ont obtenu, le 28 juin 2004, l'autorisation de construire un immeuble de logements sur ce terrain et ont demandé aux propriétaires concernés la radiation des servitudes.

Cette parcelle se situe sur le périmètre du plan d'aménagement N° 22112 de 1949. Ce plan, qui n'a plus de valeur de plan d'affectation, prévoit une construction au gabarit de la troisième zone primaire. Dans ce cadre, une cession au domaine public d'un hors ligne (actuellement en copropriété 50% Ville de Genève et 50% propriétaires privés) est prévue le long de la rue de l'Orangerie, à l'angle de la rue Schaub.

Il est à relever qu'un tel projet ne diminue pas les qualités d'intimité reconues à la partie centrale du quartier dit de l'Orangerie, caractérisée par la présence de maisons d'habitations de différentes échelles, d'une végétation remarquable et d'une maille viaire de petits chemins.

Par ailleurs, l'environnement immédiat se prête bien à un projet d'immeuble d'habitation par la qualité des prestations de services disponibles et sa situation à l'abri des nuisances.

Compte tenu de ces éléments et des besoins de la population genevoise en logements (le projet prévoit 26 logements dont 25 logements de 5 pièces et un logement de 3 pièces), il serait préjudiciable que le réseau des servitudes existantes fige la parcelle ci-dessus dans son affectation de villa.

A ce jour, tous les propriétaires des parcelles concernées ont été approchés et ont accepté la radiation, excepté les propriétaires de la parcelle 440 qui s'y opposent fermement et contre lesquels les propriétaires de la parcelles 415 ont l'intention d'intenter un procès en faisant valoir l'application de l'article 736 CCS, soit: «Le propriétaire grevé peut exiger la radiation d'une servitude qui a perdu toute utilité pour le fonds dominant.» Signalons également que l'on ne peut prétendre exercer une servitude devenue caduque à d'autres fins que le but initial.

Lors de leur première approche auprès des services de la Ville de Genève, les propriétaires, représentés par la Société privée de gérance, ont évoqué une éventuelle application de la loi Giromini pour l'expropriation de la servitude au bénéfice de la parcelle 440. Or la loi Giromini ne peut s'appliquer qu'en zone de développement ou dans le cadre d'un plan localisé de quartier, et pour autant qu'il y ait au moins 60% des surfaces de plancher destinées à l'édification de logements

d'utilité publique (article 6A LGZD). Il se trouve que la parcelle concernée n'est pas située en zone de développement, mais en troisième zone primaire. Les propriétaires ont ensuite changé d'avis et décidé de construire un immeuble en PPE, renonçant de ce fait aux logements sociaux.

Dans son préavis, lors de la requête en autorisation de construire, la Ville de Genève a conditionné son accord avec la levée des servitudes à la construction de logements sociaux sur la totalité de l'immeuble. L'autorisation a cependant été accordée sans cette condition, celle-ci relevant strictement du droit privé entre le requérant et la Ville de Genève. Ultérieurement, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a continué de demander aux propriétaires de construire des logements sociaux, ce que nos interlocuteurs ont catégoriquement refusé.

Néanmoins et afin de ne pas bloquer une construction de logements, nous soumettons à votre approbation la radiation des servitudes de restriction d'affectation et de restriction de droit de bâtir grevant la parcelle 415, feuille 27, section Petit-Saconnex, en faveur de la parcelle 435, même feuille, même commune.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

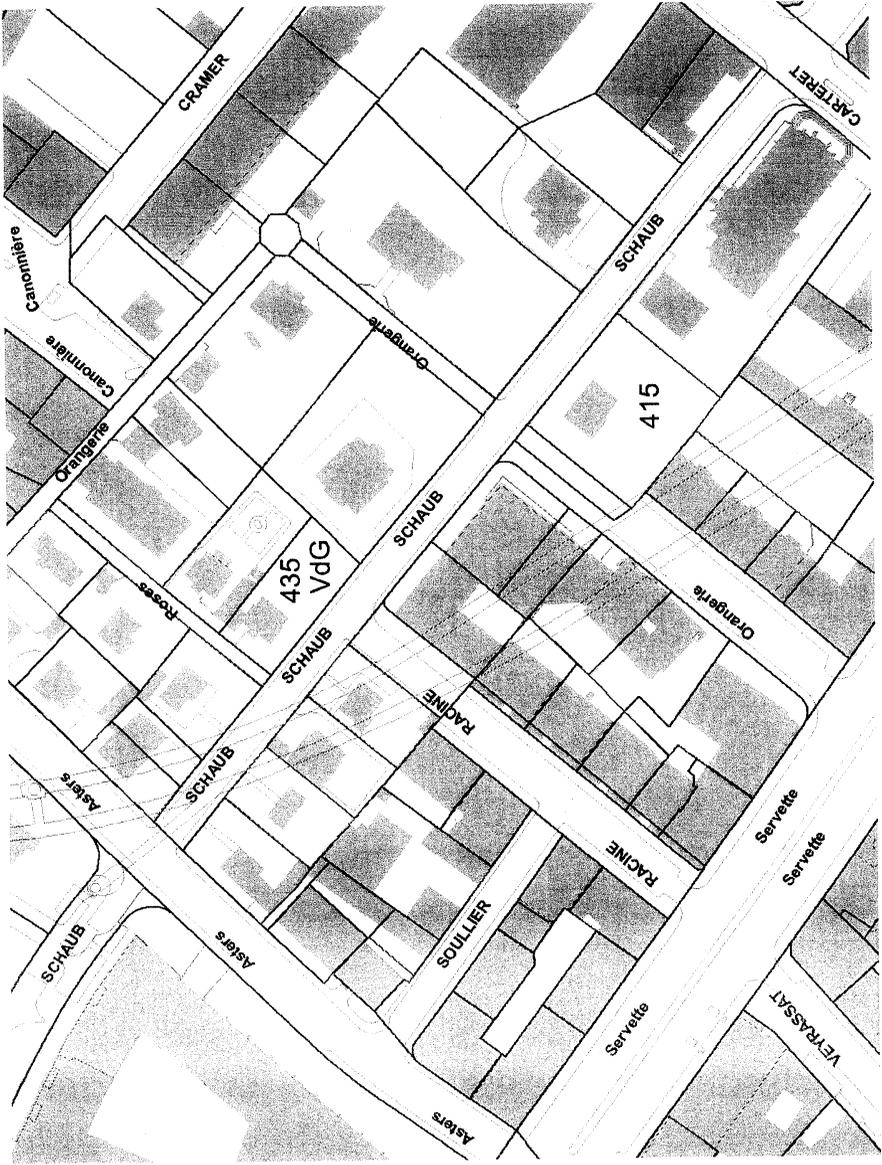
vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif est autorisé à radier les servitudes de restriction d'affectation et de restriction de droit de bâtir grevant la parcelle 415, feuille 27, section Petit-Saconnex, en faveur de la parcelle 435, même feuille, même commune, propriété de la Ville de Genève, pour permettre la construction de logements.

Annexes: – plan de situation
– extrait cadastral.





PLAN

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 6 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 3 670 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 41 000 francs, soit un montant de 3 629 000 francs, destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie (PR-406).

Préambule

L'acquisition et le renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie s'effectuent par tranche prévue au plan financier d'investissement, conformément à la procédure agréée par le Conseil administratif et le Conseil municipal et sur la base d'une demande de crédit extraordinaire.

La précédente demande remonte au 14 novembre 2001. Aucune requête n'a été déposée en 2002 et 2003. La présente proposition regroupe les achats prévus pour les années 2004 et 2005.

Le remplacement de certains véhicules et engins spécifiques motive cette nouvelle demande de crédit. Ces équipements vieillissent et engendrent des frais d'entretien et de réparations importants. Les contrôles techniques obligatoires au Bureau des automobiles ont lieu tous les deux ans, dès qu'un véhicule atteint 7 ans d'âge. Certains de ces véhicules ne correspondent plus aux normes qu'exige la loi sur la circulation routière actuelle, tant en ce qui concerne la sécurité que les émissions sonores et polluantes. Leur mise en conformité exigerait des investissements disproportionnés, compte tenu de leur valeur résiduelle. Dès lors, leur remplacement se justifie, permettant ainsi de suivre les dispositions légales et d'acquérir des véhicules adaptés, plus performants, afin de rationaliser les activités tout en ménageant l'environnement.

Le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin de voirie s'effectue en coordination entre la Direction des espaces publics et de la voirie, le Service logistique et technique, compétent pour ce type d'acquisition, et les services utilisateurs concernés et ce en adoptant la solution technologique disponible sur le marché, qui permet de respecter la Déclaration de Florence au plus près, tout en préservant la qualité des prestations.

L'amortissement technique servant de référence à ces renouvellements est le suivant:

- Véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes 10 ans
- Véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes 12 ans
- Engins spécifiques de nettoyage et de travaux 10 ans
- Remorques 15 ans

Une planification annuelle des besoins, établie sur la base de l'expérience d'utilisation des véhicules et engins, tient compte de l'état général de l'objet, des kilomètres ou heures de travail réalisés, des coûts d'entretien et de réparations et de l'amortissement technique. Ces éléments sont de plus mis en relation avec l'évolution organisationnelle et les objectifs des services utilisateurs. En conséquence, la durée de vie d'un véhicule ou d'un engin au sein d'un service peut largement excéder la durée d'amortissement.

Par ailleurs, il convient de relever que chaque acquisition fait l'objet d'une étude de marché comparative. Les prix, le service après-vente, les expériences internes ainsi que celles d'autres collectivités figurent parmi les critères de choix.

Référence au plan financier d'investissement

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de 22 véhicules ou engins remplaçant ceux qui ne correspondent plus aux critères précités.

Elle est inscrite pour un montant de 4 000 000 de francs, sous rubrique 082.015.07 du premier plan financier d'investissement 2004-2015.

Renouvellement des véhicules et engins spécifiques 2004-2005

Voir liste ci-jointe.

Synthèse des critères de choix

D'une façon générale, tout véhicule ou engin de voirie doit répondre à des critères de choix essentiels portant sur:

La performance

Il s'agit d'optimiser un ensemble dont les paramètres sont le poids total du véhicule, le volume de chargement, la charge utile, la puissance, la fonction des charges et des spécificités d'utilisation (agrégats: benne à ordures, laveuse, balayeuse, etc.), la maniabilité (longueur, largeur, empattement, hauteur, répartition des charges), la facilité de réparation, l'ergonomie du poste de conduite, l'accès aux commandes des agrégats.

La sécurité

Par définition, un ou plusieurs employés travaillent sur ou à proximité immédiate du véhicule, dans un milieu encombré par la circulation automobile.

De surcroît, la nature des charges transportées peut, par émissions de micro-organismes, contaminer l'homme.

Dès lors, toutes les dispositions techniques doivent être prises afin d'assurer l'intégrité physique des employés.

La fiabilité

Les véhicules et engins sont soumis à de fortes sollicitations, les services à la population doivent être assurés quelles que soient les conditions ambiantes.

La tranquillité des habitants

Bon nombre de tâches sont effectuées aux premières heures du matin en raison du trafic peu dense, mais aussi à un moment où «la ville dort». Il s'agit donc d'allier une exploitation rationnelle au respect de la tranquillité des habitants.

Afin d'intégrer au mieux ces critères lors du choix d'un produit, les employés spécialisés de la Voirie entretiennent d'étroits contacts avec les fournisseurs potentiels. Il est à noter que plusieurs constructeurs ont le souci de consulter régulièrement les gens du terrain pour bénéficier de leurs expériences et suggestions en tant qu'utilisateurs de véhicules et d'engins.

Depuis peu, les constructeurs proposent des moteurs à couple élevé et à bas régime (entre 1200 et 1400 U min) dégageant une émission sonore nettement atténuée et moins désagréable à l'oreille. Ainsi, le niveau sonore mesuré sur ces nouveaux moteurs, et selon les conditions prévues dans l'ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules de la loi sur la circulation routière, est bien inférieur aux valeurs limites exigées par ladite ordonnance.

A titre d'exemple, la valeur limite du bruit pour une balayeuse de rues ne doit pas, selon la loi, dépasser 86 dB (A). Or, certains constructeurs nous proposent des machines dont le niveau sonore s'élève à 76 dB (A). Pour information, la voix moyenne d'un individu a pour densité 55 dB et l'ambiance d'une rue en pleine activité renvoie une intensité sonore avoisinant les 65 dB. A noter que les engins encore en service n'atteignent pas non plus les valeurs limites précitées.

La préservation de l'environnement

La Suisse, précurseur en la matière, connaît aujourd'hui les normes antipollution les plus sévères au monde. Tout véhicule ou engin immatriculé sur le territoire helvétique subit une homologation des plus strictes, régie par la loi sur la circulation routière et ses ordonnances.

Ainsi, un moteur à combustion propulsant un véhicule ou un engin ne doit pas dépasser les limites agréées en:

- Co (monoxyde de carbone)
- Nox (oxyde d'azote)
- Hc (hydrocarbures/composés organiques volatiles)
- PM10 (particules et suies)

Par ailleurs, à échéance régulière (tous les deux ans), tous les véhicules et engins sont soumis – comme l'exige la loi – à un contrôle «antipollution» obligeant les propriétaires à maintenir et à entretenir leur véhicule en parfait état de fonctionnement.

Dans le cadre de l'Agenda 21 et des engagements de la Ville de Genève en matière d'environnement, les performances environnementales des véhicules seront des critères de choix importants. Ces derniers seront intégrés aux cahiers des charges et couvriront l'ensemble du cycle de vie des véhicules (construction, utilisation, entretien et maintenance, élimination et recyclage). Les trois axes principaux retenus sont la consommation d'énergie (carburant, énergie grise), les émissions polluantes (normes Euro 3 et Euro 4) et la recyclabilité des matériaux du véhicule en fin de vie.

Le niveau technologique des véhicules entre en grande partie dans leur impact sur l'environnement. Il importe d'être attentif à toute innovation technique – il faut parfois les susciter – tendant à diminuer les impacts sur l'environnement et les nuisances. Les constructeurs devront pouvoir garantir un niveau technique répondant aux normes les plus strictes pour chaque catégorie de véhicules. Les critères de choix environnementaux sont continuellement adaptés aux technologies disponibles sur le marché et aux normes en vigueur.

Acquisition de véhicules à gaz

Sans préjuger des conclusions que vont arrêter les experts (EPFL et Université de Genève) qui ont été mandatés pour la réalisation d'une étude, le Conseil administratif a décidé de procéder au remplacement de véhicules à motorisation à essence ou diesel par des véhicules à motorisation à gaz.

Le service après-vente

C'est l'un des critères de choix les plus importants lors de l'achat d'un véhicule ou engin de travail.

Dans la mesure du possible, le fournisseur réside sur le territoire genevois et dispose des infrastructures capables d'assurer un service ad hoc (collaborateurs compétents, atelier de réparations adéquat, approvisionnement en pièces de rechange, etc.). Toutefois, bon nombre d'engins spécifiques de voirie sont achetés à l'extérieur du canton, notamment en Suisse alémanique, du fait qu'aucune représentation n'est assurée localement. Cela étant, ces constructeurs et leurs représentants doivent fournir les mêmes prestations que celles évoquées plus haut. Lors d'une décision d'achat, la formation du personnel est également négociée avec le fournisseur et cela à titre gratuit, bien entendu.

Il s'agit de:

- la formation à la conduite;
- la formation à l'entretien et à la maintenance des engins;
- la formation des mécaniciens à la réparation des engins.

Enfin, les remises éventuelles sur les pièces de rechange et accessoires sont, elles aussi, négociées. Il est évident que les rabais consentis varient selon l'importance du parc, du volume et de la cadence de remplacement des pièces.

Les prix

Sur la base d'un cahier des charges dûment documenté, des appels d'offres sont lancés auprès des fournisseurs potentiels. Les achats sont traités conformément à la réglementation sur les marchés publics en matière de fournitures et services. Après réception des documents, une analyse approfondie est entreprise. Les produits qui ne correspondent pas sont écartés. Le meilleur produit emportera le marché, après approbation du conseiller administratif délégué.

Subventions et partenariats

Suite au vote favorable par le Conseil municipal de la proposition de crédit PR-317, l'Université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ont été mandatées pour la réalisation d'une étude portant sur l'introduction, la maintenance et l'exploitation de véhicules propres au sein du parc de la Ville de Genève.

Sans préjuger des conclusions que vont arrêter les experts, le Conseil administratif a décidé, à l'instar de nombreuses autres municipalités, de procéder à l'acquisition de véhicules à motorisation à gaz. La présente proposition inclut sept véhicules de ce type.

Le principe de substituer le gaz naturel aux carburants traditionnellement proposés par les constructeurs, soit l'essence ou le diesel, permet de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émise. Ce principe satisfait aux dispositions de l'article 17 du règlement d'application de la loi instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L2 40) du 20 novembre 1998. C'est pourquoi le surcoût consécutif au choix d'une motorisation à gaz fera l'objet d'une demande de subvention.

La Ville de Genève s'oriente vers le respect des accords de Florence, qui ont comme objectif de tendre vers des émissions nulles. Pour cela, elle envisage une réduction progressive, selon l'état de la technique, de la consommation des carburants fossiles. Dans ce contexte, l'utilisation du gaz naturel doit être considérée comme une étape intermédiaire.

Cette expérience s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclu avec les Services industriels de Genève, dans le contexte de sa mission de distribution du gaz naturel et de développement de l'utilisation de ce dernier comme carburant.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces véhicules n'entraîne aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Arrêté I (véhicules lourds):

- La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 150 790 francs.

Arrêté II (véhicules légers):

- La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 518 780 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce projet est le Service logistique et technique.

Les services bénéficiaires des véhicules sont:

- le Service du génie civil;

- le Service Voirie – Ville propre;
- le Service logistique et technique.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 270 000 francs destiné au renouvellement des véhicules lourds de la Direction des espaces publics et de la voirie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 270 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 400 000 francs destiné au renouvellement des véhicules légers et

engins spécifiques de la Direction des espaces publics et de la voirie, dont à déduire une participation du Fonds énergie des collectivités publiques de 41 000 francs, soit un montant net de 2 359 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2010.

Annexe mentionnée

3. Renouvellement des véhicules et engins 2004 - 2005

Objet No	Service	Véhicule ou engin à remplacer	Année de construction	Age du véhicule	Km ou heures	Véhicule prévu en remplacement	Montant prévu
1	VOI	Véhicule à ordures	1986	18	190'000 km.	Châssis-cabine 3 essieux + agrégat 26 T	SFr. 330'000
2	VOI	Véhicule à ordures	1987	17	125'000 km.	Châssis-cabine 3 essieux + agrégat 26 T	SFr. 330'000
3	VOI	Balayeuse légère	1987	17	16'000 h.	Balayeuse 2 m3	SFr. 150'000
4	VOI	Balayeuse légère	1989	15	20'000 h.	Balayeuse 2 m3	SFr. 150'000
5	VOI	Balayeuse légère	1989	15	13'000 h.	Balayeuse 2 m3	SFr. 150'000
6	VOI	Balayeuse légère	1989	15	20'000 h.	Balayeuse 2,5 m3	SFr. 180'000
7	VOI	Balayeuse légère	1989	15	20'000 h.	Balayeuse 2,5 m3	SFr. 180'000
8	VOI	Balayeuse légère	1989	15	20'000 h.	Balayeuse 2,5 m3	SFr. 180'000
9	VOI	Balayeuse lourde	1991	13	18'000 h.	Balayeuse 4 m3	SFr. 230'000
10	VOI	Laveuse de rue légère	1985	19	13'000 h.	Laveuse de rue légère	SFr. 180'000
11	VOI	Laveuse de rue légère	1985	19	20'000 h.	Laveuse de rue légère	SFr. 180'000
12	VOI	Laveuse de rue légère	1985	19	12'000 h.	Laveuse de rue légère	SFr. 180'000
13	VOI	Laveuse de rue lourde	1984	20	110'000 km.	Laveuse de rue lourde	SFr. 240'000
14	VOI	Camionnette	1990	14	100'000 km.	Camionnette double cabine (MOTORISATION GAZI)	SFr. 63'000
15	GCI	Camionnette	1984	20	115'000 km.	Camionnette double cabine (MOTORISATION GAZI)	SFr. 63'000
16	LOT	Camionnette	1982	22	90'000 km.	Camionnette double cabine (MOTORISATION GAZI)	SFr. 63'000
17	LOT	Fourgon d'atelier	1986	18	80'000 km.	Camionnette double cabine (MOTORISATION GAZI)	SFr. 55'000
18	LOT	Fourgon d'atelier	1983	21	70'000 km.	Camionnette double cabine (MOTORISATION GAZI)	SFr. 55'000
19	LOT	Fourgon d'atelier	1983	21	70'000 km.	Camionnette double cabine (MOTORISATION GAZI)	SFr. 55'000
20	LOT	Fourgon d'atelier	1985	19	65'000 km.	Camionnette double cabine (MOTORISATION GAZI)	SFr. 30'000
21	LOT	Camion semi-remorque	1986	18	85'000 km.	Camion semi-remorque	SFr. 270'000
22	GCI	Aspiratrice d'égoûts	1984	20	130'000 km.	Aspiratrice d'égoûts	SFr. 340'000
Véhicules et engins spécifiques							SFr. 3'629'000
Montant total							SFr. 41'000
Surcoût pour motorisation gaz							SFr. 3'670'000
Total							

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

7. Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Sébastien Bertrand, Didier Bonny, Eric Fourcade, René Grand et Marc-André Rudaz: «La Nouvelle Roseraie en main de la Ville de Genève: une priorité pour le Conseil municipal» (M-518)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote unanime du Conseil municipal lors de sa séance du 6 mai 2003 (*Mémorial* N° 56, 160^e année, pages 6834 à 6858) sur les invites de la motion M-308 qui demandait au Conseil administratif de:
 - «– envisager avec l’Hospice général la cession du chalet Florimont et de la maison de la Nouvelle Roseraie, y compris la villa, à la Ville de Genève;
 - négocier la valeur de l’échange sur la base de biens ou de fonds existants;
 - présenter au Conseil municipal un projet de gestion de ces deux maisons, élaboré en collaboration avec les communes genevoises intéressées;
 - garantir au personnel en place actuellement les droits acquis;
 - garantir que l’accueil sera ouvert principalement aux personnes âgées vivant sur le territoire de la Ville et sur celui des communes partenaires, ainsi qu’à celles vivant sur le reste du territoire du canton ou sur celui de cantons voisins, les prix de séjour pouvant alors être majorés»;
 - qu’il est important d’offrir la possibilité à nos aînés, le plus souvent du quatrième âge, un lieu où ils ont l’assurance de pouvoir séjourner en toute sécurité;
 - qu’il est tout aussi important de pouvoir décharger les familles en prenant en charge de manière adéquate les aînés dont ils s’occupent;
 - qu’un tel lieu, la Nouvelle Roseraie, existe et que la Ville de Genève en est copropriétaire;
 - que la situation financière actuelle de la Ville de Genève est difficilement compatible avec la reprise à sa charge à la fois de la maison de la Nouvelle Roseraie et du chalet Florimont;

¹ Urgence refusée, 3984.

- que le fait que la Nouvelle Roseraie devienne la propriété de la Ville de Genève ne signifierait qu'une charge supplémentaire d'environ 200 000 francs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Hospice général afin que le transfert de la Nouvelle Roseraie (y compris les problèmes liés au personnel) à la Ville de Genève soit effectif au 1^{er} janvier 2006.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, voilà ce sujet à nouveau à l'ordre du jour! La dernière fois que nous en avons débattu, c'était au mois de janvier 2005 – c'est dire à quel point notre Conseil municipal travaille rapidement, puisqu'il a fallu quatre mois pour que ce point réapparaisse enfin en tête de l'ordre du jour!

Nous allons donc savoir si la Ville de Genève veut, oui ou non, acquérir la Nouvelle Roseraie. A mon avis, ce soir est la dernière occasion de dire oui. Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas encore, il s'agit d'une maison de vacances pour personnes âgées située dans le canton de Vaud, dont la moitié appartient d'ores et déjà à la Ville de Genève, l'autre moitié étant la propriété de l'Hospice général.

Je rappelle que, le 6 mai 2003, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité la motion M-308 intitulée «Maison de vacances pour personnes âgées La Nouvelle Roseraie», qui demandait au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires afin que la Nouvelle Roseraie puisse appartenir à part entière à la Ville de Genève. L'Hospice général avait, en effet, émis le vœu de se recentrer sur ses missions d'aide individuelle et il ne souhaitait plus s'occuper de cette maison de vacances – une autre était également concernée mais, pour simplifier, nous ne parlerons que de la Nouvelle Roseraie.

Après différents contacts entre le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et l'Hospice général, notamment au sujet d'une dette dont ce dernier doit s'acquitter envers la municipalité, il a été plus ou moins décidé – en tout cas, nous pouvions l'espérer – que la Nouvelle Roseraie reviendrait dans le giron de la Ville de Genève. Mais le problème, c'est qu'il faudrait évidemment que cette dernière augmente de 200 000 francs la subvention de 400 000 francs qu'elle verse actuellement à la Nouvelle Roseraie, afin de l'élever à 600 000 francs.

Nous avons déjà buté sur ce montant lors du débat budgétaire 2005, et c'est pour cette raison que nous remettons l'ouvrage sur le métier, estimant qu'il est essentiel que la Ville de Genève – déjà copropriétaire de la Nouvelle Roseraie, je le rappelle – puisse l'avoir en son entière possession.

Quelle serait l'utilité de ce changement? Entre le mois de janvier et le mois de mai 2005 est parue une étude commanditée par le Département de l'action sociale et de la santé et portant sur les perspectives d'ensemble par rapport aux structures intermédiaires subventionnées destinées aux personnes âgées. De quoi s'agit-il, en fait? Des foyers de jour, des maisons de vacances, des centres d'animations pour retraités, des immeubles à encadrement social, de l'Hôpital de gériatrie et des unités d'accueil temporaire dans les établissements médico-sociaux (EMS).

Que pouvons-nous lire dans cette étude? Trois questions y ont été posées. La première est la suivante: «Ces structures répondent-elles à la demande des individus et, de ce fait, contribuent-elles au maintien à domicile?» Réponse de l'étude – concernant les maisons de vacances, bien sûr, je ne vais pas vous parler du reste: «La réponse est affirmative et elle est facile à argumenter. Les maisons de vacances offrent des prestations qui répondent à une demande des personnes âgées et, souvent, de leurs proches. Il est évident que les prestations offertes par les maisons de vacances, en complément à d'autres services d'aide et de soins, favorisent le maintien à domicile.»

Deuxième question posée: «Ces institutions offrent-elles des prestations adaptées, tant aux besoins des personnes âgées qu'à ceux de leurs proches (prévention de l'épuisement)?» Réponse concernant les maisons de vacances: «Ces structures intermédiaires sont tout à fait adaptées aux besoins des personnes âgées et contribuent réellement, pour une grande partie des clients accueillis, à la prévention de l'épuisement de leurs proches.»

Enfin, troisième et dernière question: «L'existence de ces structures intermédiaires joue-t-elle un rôle spécifique en coordination avec les autres partenaires du réseau socio-gérontologique, et à un coût acceptable pour la collectivité?» «Les réponses sont affirmatives pour les deux éléments de la question. De la même façon que pour les foyers, les maisons de vacances sont bien intégrées dans le réseau socio-gérontologique; elles le renforcent à un coût minime pour la collectivité.»

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces maisons de vacances jouent donc un rôle social évident, tant pour les personnes âgées que pour celles qui s'en occupent. Je crois qu'il relève du devoir de la Ville de Genève de compter également dans son portefeuille social, si j'ose dire, une maison de ce genre-là. Un certain nombre d'actions sont déjà menées par le Service social mais, en comparaison avec d'autres tranches de la population genevoise, il est clair que nous pouvons faire plus pour celle qui est âgée.

Il s'agirait donc d'ajouter 200 000 francs supplémentaires à la subvention annuelle allouée à la Nouvelle Roseraie, ce qui n'est vraiment pas demander la lune. Nos aînés le méritent bien et j'espère que, cette fois, notre motion sera acceptée par le Conseil municipal.

M^{me} Liliane Johner (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion d'évoquer le sujet des maisons de vacances pour personnes âgées, qui nous tient particulièrement à cœur, au Parti du travail. Nous savons également que l'Avivo, la plus grande organisation de défense des retraités, a massivement soutenu la possibilité donnée à la Ville de ne pas abandonner les deux maisons de vacances concernées au départ, dont l'une se trouve à Gryon et l'autre à Saint-Légier. Ce sont des établissements très précieux, de par l'encadrement qu'ils offrent, qui permet à des personnes souvent seules ou handicapées de profiter d'un séjour dont elles ne pourraient pas bénéficier dans un hôtel standard.

Le souhait de l'Hospice général de se dessaisir de tout ce qui ne concerne pas sa vocation première représente pour la Ville de Genève une opportunité à saisir, cela d'autant plus que cette institution lui est redevable d'une somme d'environ 7 millions de francs. Néanmoins, nous sommes conscients que l'état actuel des finances municipales ne nous permet pas de prendre en charge le fonctionnement de ces deux maisons de vacances, soit le chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie. Compte tenu du fait que la moitié de cette dernière appartient déjà à la Ville, c'est sur elle que nous devons concentrer notre énergie.

Nous sommes convaincus qu'une augmentation de 200 000 francs environ de la subvention permettant le fonctionnement de cet établissement représente une dépense que la Ville peut assumer. Nous attendons donc un projet d'arrêté qui permettra au Conseil municipal de se déterminer, avant que l'Hospice général ne brade une partie du patrimoine commun – car, à nos yeux, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Je tenais également à rappeler que, il y a quelques années, la Nouvelle Roseraie a dû faire face à d'importants travaux de réfection. Les membres de son conseil de gestion se sont alors mis en quête de fonds, et je voudrais profiter ce soir de rendre hommage à M^{me} Jeannette Schneider-Rime, ancienne présidente du Conseil municipal, qui a déployé toute son énergie dans ce but et a, à elle seule, récolté la somme de 100 000 francs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous comprendrez ce que représente cette maison de vacances et quel est son impact sur la santé des personnes âgées. Nous vous demandons donc d'accueillir favorablement cette motion, afin que le Conseil administratif voie si quelques communes seraient intéressées par cette démarche et étudie dans quelle mesure il pourrait faire appel au Fonds Zell.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne reprendrai pas l'historique très bien exposé par M. Bonny et M^{me} Johner, mais je voulais vous dire que les personnes âgées ont aussi droit à des

vacances dépayantes – mais non traumatisantes, c’est-à-dire avec un encadrement adéquat, dans un lieu offrant des tarifs supportables. Je rappelle que le prix journalier par personne de la pension complète est de 110 francs en chambre simple et de 100 francs en chambre double. La durée des séjours est de deux semaines. La Nouvelle Roseraie, de par sa situation géographique – à une altitude de 480 m, alors que Genève est à 365 m – offre aux personnes âgées la sécurité que leur état requiert.

Il serait stupide que la Ville de Genève, qui en est déjà copropriétaire, ne devienne pas l’unique maîtresse de ses destinées. C’est pourquoi le groupe radical, qui avait accepté la motion M-308 en 2003, vous recommande de voter ce soir la motion M-518. Puisque nous sommes raisonnables, nous nous rallierons à la nécessité d’abandonner le chalet Florimont.

M. René Grand (S). En guise de gag, on pourrait dire que, sur les 2,5 millions de francs économisés grâce au refus populaire de payer la fin des travaux du Stade de Genève, on pourrait bien prélever un dixième pour la Nouvelle Roseraie... Mais passons aux choses un peu plus sérieuses.

Je crois qu’il ne faut pas oublier les trois enjeux les plus importants que cette maison de vacances représente pour la Ville. D’après moi, la vraie problématique du débat d’aujourd’hui est le quatrième âge. La Nouvelle Roseraie n’est pas destinée en priorité aux personnes du troisième âge. Vous en voyez plusieurs brillants représentants dans cette enceinte, et ils se débrouillent très bien! Merci, M’sieurs-Dames, il n’est pas nécessaire de nous organiser des vacances! Le quatrième âge, quant à lui, concerne les personnes âgées de 80 ans et plus. Or la moyenne d’âge des pensionnaires de la Nouvelle Roseraie dépasse 80 ans.

Pour ces gens-là, le problème des vacances est beaucoup plus délicat que pour ceux du troisième âge, à qui sont destinés les clubs d’aînés, le Mouvement des aînés, des agences de vacances spécialisées. Mais pour le quatrième âge, ce n’est plus du tout la même chose! Il y a des problèmes d’hygiène et de transport. Vous ne pouvez pas envoyer une personne qui doit affronter ces difficultés dans un hôtel ou en vacances sans accompagnement, ce n’est pas possible. Il faut donc vraiment envisager cette situation particulière. Les statistiques sont implacables: la population suisse – et en particulier genevoise – vieillit. Par conséquent, elle compte de plus en plus de centenaires. Même le Conseil d’Etat n’arrive plus à suivre, quand il s’agit de leur donner un cadeau!

Le deuxième enjeu que je tenais à aborder concerne la situation des personnes âgées à domicile. Il est vrai que la plus grande partie de celles que nous connaissons, nous les voyons dans les EMS ou, au cas où elles souffrent de la maladie d’Alzheimer, par exemple, dans des établissements spécialisés. Mais la plupart

des personnes du quatrième âge à Genève vivent à leur domicile. Elles sont très isolées. Il est naturel que ces gens-là, qui ont vécu chez eux depuis cinquante ou soixante ans, ne veuillent pas déménager. D'ailleurs, pourquoi aller dans un EMS? Il n'y a que des vieux, là-bas! Ça ne les intéresse pas! Ces personnes veulent rester chez elles, et mourir chez elles! Quand ce sera l'heure, ce sera l'heure, inutile d'en discuter.

A ce sujet, suite à la brillante intervention de mon collègue Didier Bonny, j'aimerais présenter un bref rappel du rapport d'activités 2004 de l'Hospice général concernant la situation actuelle. D'où provient l'augmentation du nombre de dossiers traités par cette institution à Genève? Je cite: «Les populations cibles sur lesquelles les collaborateurs de l'Action sociale doivent trouver des moyens d'agir pour éviter qu'elles ne poursuivent une dynamique négative de marginalisation sont les jeunes adultes de 18 à 25 ans, les personnes présentant des troubles de santé psychique, les femmes ayant des enfants à charge sans moyens suffisants de subsistance et les personnes âgées suivies à domicile.»

Oui, même aujourd'hui, en 2005, il faut savoir que de nombreuses personnes âgées vivant à domicile sont dans le besoin. La Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), qui agit avec l'Hospice général dans les Centres d'action sociale et de santé (CASS) de la ville, a constaté cette situation désagréable, et elle prône un changement. Le moyen en est très simple. Vous savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que les personnes âgées qui ne parviennent plus, seules, à se faire à manger commandent un repas à domicile. Or la FSASD a remarqué que c'était très mauvais. Pourquoi? Parce que ce système contribue à l'isolement de ces personnes. Comment voulez-vous avoir de l'appétit et vivre sainement quand on vous amène de la nourriture dans un sac en plastique et que vous devez la manger devant le portrait de votre ex, de votre défunt, de vos enfants qui ne viennent jamais vous voir? Ce n'est pas possible! La FSASD organise à présent des réunions, des rencontres ou des repas en commun pour les personnes âgées. Remarquez que la Ville de Genève le fait déjà depuis vingt ou trente ans à la salle à manger de Sainte-Clotilde, au quartier de la Jonction.

Le troisième enjeu que je voulais aborder me paraît être le plus important. Il vient d'ailleurs d'être brillamment évoqué par mes préopinants: il s'agit de recréer et de maintenir le lien social, ce qui est tout à fait le cas à la Nouvelle Roseraie et au chalet Florimont. Cependant, ce dernier n'est pas adéquat pour les gens du quatrième âge, car il est situé à 1200 m d'altitude. Mais la Nouvelle Roseraie, elle, est tout à fait adaptée à leurs besoins. C'est une institution qui garantit la sécurité, et elle vient chercher les pensionnaires à Genève avec un bus spécial pour les conduire sur place, où ils retrouvent des gens de la même mentalité et à peu près du même âge. Mais cette maison propose aussi des animations adaptées qui permettent aux personnes du quatrième âge de sortir du ghetto de leur isolement. C'est un lieu vraiment idéal pour elles.

Aujourd'hui, il me semble que l'enjeu du lien social, dans notre société, est prioritaire. La pauvreté sociale en la matière est au moins aussi importante – sinon plus – que la pauvreté matérielle. On m'a dit que Genève est l'une des villes au monde qui compte le plus de gens qui vivent seuls – il s'agit donc aussi de personnes âgées.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste vous demande naturellement de soutenir cette motion. Il faut prévoir des vacances adaptées pour le troisième âge, mais surtout pour le quatrième âge. Il faut maintenir le lien social pour nos grands-parents et nos parents, bien sûr, mais n'oublions pas que les personnes âgées de demain, c'est nous! Ne nourrissons pas d'illusions, nous serons certainement confrontés un jour au problème des vacances dans un lieu comme la Nouvelle Roseraie.

Si l'on reconnaît le degré de civilisation d'une société à son attitude envers les plus faibles, je souhaite que la Ville de Genève, qui soutient déjà la petite enfance, les jeunes, les adultes en difficulté et le troisième âge, n'oublie pas les grands aînés du quatrième âge et acquière pour eux la Nouvelle Roseraie. J'ai dit.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne vois pas que rajouter de plus aux propos de nos préopinantes et préopinants, qui ont très bien exposé le problème. L'Union démocratique du centre, censée être un parti d'extrême droite, est très attachée aux anciens et à certaines valeurs sociales. Nous avons cosigné cette motion, et nous la soutiendrons.

Préconsultation

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'ai écouté avec attention les vibrants plaidoyers de mes préopinants concernant la Nouvelle Roseraie. Pour ma part, à ce stade du débat, je m'interroge quand même. Il a été question ici de la Nouvelle Roseraie uniquement, alors qu'on ne parle plus du chalet Florimont. Pourquoi? Parce que la Ville est copropriétaire de la Nouvelle Roseraie. Je trouve qu'il est très dommage de lui accorder cette exclusivité car, si l'Hospice général souhaite effectivement se dessaisir de ces deux maisons et, par conséquent, de tout ce qu'elles peuvent représenter pour nos aînés, je me demande ce que deviendra le chalet Florimont.

Evidemment, les Verts ne contestent pas l'utilité de la Nouvelle Roseraie, un établissement situé à la charnière du social et du sanitaire. Néanmoins, un aspect de la question nous cause des difficultés: est-ce bien le moment pour la Ville de

Genève de se prononcer en faveur d'un équipement supplémentaire, alors que le Canton se décharge régulièrement – et ce n'est pas fini – de problèmes financiers sur les communes?

D'ailleurs, en ce qui concerne le financement de la Nouvelle Roseraie, M. Bonny a rappelé qu'il s'agissait d'ajouter 200 000 francs aux 400 000 francs déjà prévus dans la subvention municipale. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que ces 200 000 francs supplémentaires pour couvrir le déficit total actuel de la Nouvelle Roseraie – soit environ 600 000 francs – proviendraient du Fonds Zell. Nous avons donc affaire à un montage financier à court terme, car le Fonds Zell a ses limites et cette solution ne nous dit pas ce qui va se passer dans les années futures.

En outre, un transfert engendre forcément, à un moment ou à un autre, des charges supplémentaires. Le magistrat Tornare s'est donc informé auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), qui est tout à fait concernée, puisque les autres communes peuvent aussi envoyer des personnes âgées en vacances au chalet Florimont et à la Nouvelle Roseraie, ces deux établissements se situant, je le répète, à la charnière du social et du sanitaire. Or l'ACG n'a pas souhaité entrer en matière. C'est quand même étonnant! Car si vraiment la Nouvelle Roseraie correspondait à l'action sociale communautaire de proximité de la Ville, à ce moment-là, cette association devrait intervenir.

Il a été dit en outre que la Nouvelle Roseraie – c'est d'elle qu'il s'agit en l'occurrence – entrerait dans le cadre des efforts en vue du maintien à domicile des personnes âgées, puisqu'elle leur permet de se ressourcer loin de chez elles tout en continuant à y vivre le reste de l'année. Nous ne contestons pas cette utilité-là, car elle joue un rôle extrêmement important. Mais M. Bonny a évoqué une étude sur ces infrastructures de vacances, qui seraient d'un coût minime pour la collectivité. Dans ce cas, pourquoi l'Etat ne les prend-il pas en charge, dans le cadre des structures intermédiaires que sont, notamment, ces maisons de vacances?

La Ville de Genève se retrouve donc seule, sous prétexte d'une dette en sa faveur, à essayer de racheter une maison de vacances pour personnes âgées qui, pour le moment, fonctionne toujours. A aucun moment je n'ai entendu dire que l'Hospice général la fermerait d'ici au début de l'année 2006. Si je peux me permettre cette boutade, la Ville acquerrait là un cheval qui ne coûte pas cher, tout en oubliant que, année après année, il va falloir lui donner de l'avoine dont le prix risque d'augmenter.

Le groupe des Verts a donc le courage de refuser cette motion. L'achat de la Nouvelle Roseraie ne correspond ni à une priorité ni même à une volonté du Conseil administratif car, si tel était le cas, il se serait manifesté en nous soumettant une proposition munie d'un projet d'arrêté, comme le souhaitent tous les préopinants qui se sont exprimés jusqu'ici.

M. Jacques Mino (AdG/SI). L'essentiel a déjà été dit très clairement par les préopinants. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a soutenu dès le départ, en novembre 2002, la première motion au sujet des maisons de vacances pour personnes âgées, la motion M-308, qui demandait que la Ville reprenne à l'Hospice général le chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie. Nous avons également participé aux travaux de la commission sociale et de la jeunesse à son sujet; elle lui avait d'ailleurs ajouté un amendement, afin que le magistrat contacte les autres communes. Comme cela vient d'être rappelé, ces dernières ne sont pas entrées en matière, ce qui est très regrettable. Toutefois, nous remercions le magistrat de l'excellent travail qu'il a fourni et des démarches qu'il a faites, tant auprès de l'Hospice général que du conseiller d'Etat Pierre-François Unger, chargé du Département de l'action sociale et de la santé, ainsi qu'auprès des autres communes, afin de trouver une solution plus équilibrée pour la reprise et le maintien de la Nouvelle Roseraie.

Le budget de la Ville nous incite à plus de prudence qu'à l'époque de la motion M-308, et c'est pourquoi nous maintenons notre position en acceptant ce soir la motion M-518 – évidemment, puisque nous l'avons cosignée! – en laissant le chalet Florimont aux bons soins des autres communes et de l'Etat, car chacun doit assumer sa part de charges. Il n'empêche que, si le magistrat arrivait encore à rallier une commune ou l'autre à la cause défendue ici – même s'il n'y en avait qu'une – nous lui en serions très reconnaissants. Et que le Conseil administratif veuille bien considérer cette obole – même si elle est modeste – comme faisant partie de la question des transferts de charges qu'il faudra bien discuter avec le Canton.

M. Didier Bonny (DC). J'interviendrai brièvement, car je crois que, cette fois, la majorité est acquise – et j'en suis fort aise! Je voudrais simplement répondre, en deux ou trois points, à l'intervention des Verts.

M^{me} Perler a fait une comparaison pour le moins osée entre une maison de vacances pour personnes âgées et un cheval qu'on devrait nourrir... Je lui laisse la responsabilité de ses propos, mais je dirai, quant à moi, qu'on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif! Or il est vrai que les Verts, pour des raisons qui leur appartiennent, sont depuis toujours opposés à ce que la Ville de Genève devienne propriétaire à part entière de la Nouvelle Roseraie. Je ne comprends pas très bien cette position, mais je la respecte. Cependant, je tiens à rappeler que cette maison de vacances – une magnifique surface, avec un jardin, notamment – représente quand même un bien immobilier dont la Ville peut, ce soir, faire l'acquisition. Elle ne va donc pas uniquement coûter, mais également rapporter et, surtout profiter aux personnes âgées de la ville de Genève.

Quant au chalet Florimont, je rappelle que, dans un premier temps, nous aurions souhaité l'acquérir également mais que, pour des raisons financières – qui veut le plus veut le moins – nous nous sommes finalement contentés de la Nouvelle Roseraie, dont la Ville est déjà copropriétaire – c'est d'ailleurs pour cette raison que nous l'avons choisie.

Enfin, concernant les 200 000 francs à ajouter à la subvention annuelle de la Ville pour cette maison de vacances, il me semble que le conseiller administratif Manuel Tornare a toujours parlé d'utiliser les intérêts du Fonds Zell, et non de puiser dans le fonds propre jusqu'à le vider complètement. Heureusement, il nous rapporte pas mal d'argent grâce à ses intérêts et, puisqu'il a été destiné aux personnes âgées, profitons-en et acquérons le plus rapidement possible la Nouvelle Roseraie!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'aimerais faire quelques remarques, avant de vous livrer la position que le Parti libéral adoptera ce soir concernant cette motion. Par la bouche des Verts, nous avons entendu que l'Hospice général ne souhaitait plus conserver la Nouvelle Roseraie et le chalet Florimont. Je voudrais juste rappeler que l'Hospice général, qui a quelque peu occupé les feux de la rampe ces derniers mois, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, est censé appliquer la politique d'assistance sociale du Canton. Au cours de notre réflexion, nous nous sommes interrogés pour savoir si les maisons de vacances pour personnes âgées répondaient à la mission de l'Hospice général.

Quant à cette motion M-518, qui nous propose ce soir d'acquérir la seconde moitié de la Nouvelle Roseraie – la Ville étant déjà propriétaire de la première – les libéraux s'en étonnent quelque peu. Je rappelle que nous avons soutenu, en son temps, la motion M-308 et l'idée que la Ville acquière le chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie, afin d'être propriétaire de ces deux maisons de vacances pour personnes âgées, malgré la petite différence entre elles en termes d'accueil offert aux pensionnaires. Pour des raisons financières, le Conseil administratif a dû renoncer à se porter acquéreur, même si les négociations étaient bien engagées.

Et maintenant, voilà que certains groupes nous soumettent la motion M-518! Cela nous surprend, et nous ne pourrions pas les soutenir. En effet, nous restons quand même attachés à la nécessité de bien distinguer ce que peuvent ou doivent faire l'Hospice général, d'une part, et la Ville de Genève, d'autre part. Or nous préférerions que cette dernière mène l'opération complète – plutôt qu'un quart seulement ou une moitié – c'est-à-dire qu'elle acquière les deux maisons.

En outre, le montant de 200 000 francs qui a été évoqué nous étonne lui aussi. Selon les comptes de l'Hospice général, la couverture du déficit du chalet Flori-

mont et de la Nouvelle Roseraie s'élève à un peu moins de 1 million de francs. Nous nous demandons donc comment 200 000 francs permettront d'équilibrer les comptes! Nous pensons que, sur ce point, les motionnaires se trompent.

En ce qui nous concerne, nous refuserons cette motion et nous attendrons, peut-être dans les mois ou les années à venir, une proposition du Conseil administratif plus étoffée, avec un montage financier un peu plus solide que celui de la motion M-518 quand elle suggère de prélever la somme nécessaire sur les intérêts du Fonds Zell. En ce sens, nous rejoignons le groupe des Verts et, pour l'instant, nous refuserons cette motion non pas sur son principe, mais en raison de son développement et de son mécanisme.

M. Pierre Losio (Ve). Je suis quand même un peu étonné, dans ce débat, du silence assourdissant du Conseil administratif. Certes, je n'ai pas beaucoup apprécié la cacophonie de la dernière fois où nous avons parlé de ce sujet, quand nos magistrats se sont chamailés devant nous, l'un d'eux voulant procéder à l'achat de ces maisons de vacances, les autres – majoritaires – le refusant. Ce n'est pas une attitude très reluisante pour un gouvernement! Mais, ce soir, nous remarquons que le Conseil administratif agit de manière binaire: soit la cacophonie, soit le silence total!

Pour ma part, j'aimerais savoir si, depuis le mois de janvier 2005 où nous avons évoqué ce sujet, le Conseil administratif a évolué sur la question. M. Tornare, qui semblait ultraminoritaire au sein du Conseil administratif, a-t-il réussi à persuader ses collègues? Ou bien les magistrats des deux camps ont-ils décidé aujourd'hui de se la «coincer» – permettez-moi l'expression – pour ne pas afficher un désaccord? J'attends d'eux, peut-être pas une envolée, mais une explication! Qu'ils nous disent: «Non, nous n'avons pas changé de position, notre collègue Tornare persiste et nous aussi, nous ne souhaitons pas acheter cette maison.» Ou encore: «Nous avons été convaincus par la ténacité de notre collègue Tornare, qui trouve toujours les bons arguments pour nous faire dépenser de l'argent...» Je ne sais pas, mais qu'on nous dise quelque chose! Ce silence, opposé à la cacophonie du précédent débat, je trouve cela très binaire et très triste. (*Exclamations.*)

Le président. Merci, Monsieur Losio. Vous n'aurez pas satisfaction ce soir, car aucun conseiller administratif n'a demandé la parole.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Hospice général afin que le transfert de la Nouvelle Roseraie (y compris les problèmes liés au personnel) à la Ville de Genève soit effectif au 1^{er} janvier 2006.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti» (M-520)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance du patrimoine bâti de la Ville de Genève comprenant plus de 800 bâtiments (immeubles d'habitation, bâtiments culturels, scolaires, sportifs, sociaux, etc.) et la nécessité de poursuivre une politique d'entretien et de rénovation de ce même patrimoine;
- qu'il apparaît, selon un rapide calcul, que sur 334 immeubles d'habitation 77 sont considérés comme étant en très mauvais état ou mauvais état, soit 23% d'entre eux, 114 en état moyen, soit 34,5%, 137 en bon état, soit 41%, et, enfin, 6 en excellent état, soit 1,5% (cf. «Etat de dégradation des immeubles d'habitation selon la méthode Stratus – Résultats 2003»);
- que les efforts selon le premier plan financier d'investissement 2004-2015 porteront sur 16% de ces mêmes immeubles d'habitation;
- qu'il est nécessaire de formuler une stratégie d'intervention en matière de politique de rénovation du bâti existant et donc des critères permettant d'opérer des choix, y compris sur la question des standards de rénovation, au vu des contraintes budgétaires notamment;

¹ Annoncée, 4178.

- qu'il est nécessaire de développer des compétences professionnelles accrues dans un marché de la construction où plus de la moitié des activités concernent l'entretien et la rénovation du patrimoine;
- qu'il est possible de s'appuyer sur des expertises menées dans ce domaine (méthode d'évaluation rapide (MER), etc.) et sur le modèle des fascicules pour le recensement genevois d'architecture édités par l'Atelier de recensement du domaine bâti,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti;
- de s'appuyer, pour ce même travail, sur un «atelier» de personnes sans emploi qui apprendraient en même temps à développer des compétences dans le champ de la rénovation, financé par l'Action chômage et coordonné avec les partenaires sociaux et expert(e)s formé(e)s en la matière;
- de fixer un objectif de réalisation pour la fin de la présente législature au plus tard.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M. Juon et moi-même allons vous présenter cette motion à deux voix, si j'ose dire, car elle nous tient particulièrement à cœur.

Pour ma part, j'aimerais insister sur l'importance d'établir un état des lieux du patrimoine bâti de notre ville, plus particulièrement de celui qui appartient à notre municipalité. Il nous incombe, en effet, de relever le défi de léguer aux générations futures un patrimoine bâti qui témoigne de notre capacité de l'entretenir, mais, surtout, de le rénover, cela en tenant notamment compte de nos différents modes d'habiter.

Vous savez que le patrimoine bâti constitue l'un des axes de notre politique en matière de logement. Or, aujourd'hui, s'occuper de l'entretien, voire de la rénovation du patrimoine bâti est une tâche difficile, et nous devons essayer d'avoir des outils qui nous permettent d'évaluer au mieux l'état de ce patrimoine, afin de savoir quels types de travaux seront nécessaires et, bien sûr, de quels moyens nous disposerons pour les réaliser. Comme nous le signalons dans notre motion, la Ville de Genève s'est basée sur la méthode Stratus pour évaluer l'état de son patrimoine, en particulier ses immeubles d'habitation. Nous avons relevé que, sur 334 immeubles d'habitation, 23% sont considérés en très mauvais état, près de 35% en état moyen, 41% en bon état et, enfin, moins de 2% en excellent état. Cela

nous laisse déjà entrevoir l'ampleur des tâches qui nous attendent! Or l'étude du plan financier d'investissement (PFI) nous a montré que les premiers efforts consentis par la Ville dans ce domaine concerneront 16% de ces immeubles.

Aujourd'hui, il nous semble qu'il faudrait adopter une politique claire et se donner les moyens de voir ce que notre Ville pourra privilégier, au vu de la réalité des finances publiques et, surtout, des exigences légitimes en matière de qualité architecturale. Je le répète, la méthode Stratus permet d'obtenir un diagnostic rapide, comme une photographie instantanée nous donne une première évaluation de l'état de notre patrimoine. Pourtant, nous devons aller au-delà, afin de formuler des priorités – y compris celle que représente une discussion sur les standards en matière de rénovation.

Il faut donc engager une discussion politique partagée. C'est pour cela que nous avons déposé cette motion, notamment en vue d'évaluer l'état du patrimoine en utilisant la méthode d'évaluation rapide (MER). Il s'agit là d'un outil tout à fait commun en la matière, qui devrait nous aider à passer du diagnostic à l'évaluation, puis à la décision, en fonction du coût de l'ensemble des opérations. Cette méthode nous fournit en fait une estimation des coûts qui nous permet tout d'abord d'évaluer ce qui relève de la remise en état de l'habitat existant, c'est-à-dire du simple maintien des conditions de sécurité et de salubrité. Un deuxième stade est atteint dans l'amélioration du bâti existant avec le maintien de la valeur d'usage. Il s'agit alors d'entrer dans les appartements et de voir ce qu'il est possible d'y faire comme travaux, logement après logement. Le troisième stade concerne les modifications et améliorations pouvant être apportées aux logements.

Comme on peut l'imaginer, ces trois stades successifs impliquent bien évidemment des coûts. Nous pourrions décider, collectivement et au vu des montants globaux envisagés, que, dans tel ou tel immeuble, nous nous en tiendrions simplement à une mise aux normes en matière de sécurité, alors que, dans d'autres, au contraire, nous voudrions améliorer l'état des logements ou que, dans d'autres encore, nous apporterons un confort supplémentaire.

Nous avons donc besoin de cette méthode MER à différents stades du travail. Bien sûr, les fonctionnaires de la Ville de Genève ne pourront pas faire le travail dans son entier, c'est pourquoi nous aimerions disposer d'une analyse qui nous permettra de décider jusqu'où aller et de définir des impératifs politiques clairement partagés.

En ce qui concerne le deuxième aspect de notre motion, à savoir l'idée de faire fonctionner un atelier de personnes sans emploi, je laisse la parole à mon collègue Roman Juon, qui a déjà travaillé dans le cadre de ce type de structures.

M. Roman Juon (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aurais presque envie de vous dire: «Attachez vos ceintures, le vol va être très perturbé!» Quelques chiffres suffisent à montrer que la situation de notre patrimoine bâti est catastrophique – de même que celle des bâtiments de l'Etat, certainement. Dans le privé, c'est différent, puisqu'on y répercute directement le coût des rénovations sur les loyers, avec les conséquences que l'on sait. Le Conseil municipal, lui, devra accorder la priorité à son patrimoine bâti, ce qui l'entraînera à abattre de véritables travaux d'Hercule. Mais, auparavant, il appartient au Conseil administratif de nous mettre devant notre désolante réalité, chiffres à l'appui.

Une évaluation à vue d'œil de la mise en état d'un bon tiers des 800 bâtiments de la Ville montre que les travaux à réaliser pendant les dix ou quinze prochaines années devraient coûter environ 1 milliard de francs. Ce sont des chiffres que j'ai glanés à gauche et à droite, dans les différents services municipaux. Le patrimoine de la Ville diminue, puisqu'il se dégrade toujours davantage, et plus nous faisons durer cette situation catastrophique, plus il nous coûtera cher d'y remédier – certaines rénovations risquent même d'être impossibles.

Je crois que c'est extrêmement grave, et que nous ne nous en sommes pas rendu compte. Ce problème est évoqué de temps à autre à la commission des travaux, mais nous vivons au jour le jour, en fonction des propositions qui nous sont soumises. Pour l'Alhambra, par exemple, la Ville devra déboursier 20 millions de francs; pour le Musée Rath, 40 millions – et il ne s'agit là que de bâtiments à usage culturel. Pour les immeubles locatifs, la moindre proposition que le Conseil administratif nous soumet prévoit des travaux de restauration ou de rénovation coûtant entre 1,5 et 3 millions de francs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur la base des informations chiffrées déjà en notre possession, calculez – en multipliant les données par le nombre de bâtiments de la Ville – le montant total des travaux à réaliser. Je ne sais pas comment nous allons nous en sortir! Faudra-t-il doubler le personnel des services techniques municipaux? En effet, si nous décidons de «mettre le paquet» et de fournir l'effort nécessaire pour ces rénovations et restaurations, le budget annuel d'entretien qui, pour le moment, est plafonné à 100 millions de francs, devra être multiplié par deux.

Entre 150 et 200 millions seraient pourtant nécessaires – mais où les trouver? S'il faut augmenter les impôts, vendre notre patrimoine – je pense à certains immeubles et hôtels de prestige – pourquoi pas? Nous pourrions trouver des solutions pour faire des économies drastiques, par exemple en fermant le Grand Théâtre. Toujours est-il que nous ne voyons pas du tout comment nous en sortir. Et cela n'est rien encore, si on pense qu'il faudra consacrer dix ans à ces travaux et trouver l'argent nécessaire je ne sais où. Le peuple acceptera peut-être une augmentation d'impôts – pourquoi pas? – puisque cet objectif, au moins, est concret, réel.

Je le répète, il sera nécessaire de doubler – ou au moins d’augmenter d’un tiers – le personnel des services techniques de la Ville, qui fonctionnent actuellement sur la base d’un budget de 100 millions de francs. Il sera également nécessaire de confier des travaux à gauche et à droite et d’en surveiller la bonne exécution. En effet, selon notre système traditionnel et assez archaïque, un architecte privé mandaté par la Ville est surveillé par un autre architecte qui travaille, quant à lui, dans l’administration. Celui-ci contrôle la bonne marche des travaux, comme si l’architecte privé était mauvais et incapable.

Je crois que des solutions beaucoup plus efficaces devront être trouvées, et je n’en citerai qu’une; elle a valeur d’exemple. A l’époque, M. Guy-Olivier Segond avait demandé au Conseil municipal quatre enveloppes pour un crédit total de 11 millions de francs pour des places de jeux. L’administration n’a pas triché et ces places ont été réalisées. En ce qui concerne la rénovation du patrimoine bâti, ne faudrait-il pas trouver des solutions pour rattraper le temps perdu? Nous devons réagir très vite et efficacement, afin de combler le retard pris par nos prédécesseurs.

Je ne vais pas en accuser le Conseil administratif actuel, qui a déjà été bien attaqué ces derniers jours. Ce n’est pas lui, le coupable, car le problème date d’il y a bien plus longtemps que son entrée en fonction. Je me souviens de l’époque où M. Ketterer – je peux le mentionner, car il y a «prescription» et... paix à son âme! – nous a annoncé un jour, lors d’une réunion du Parti socialiste: «Ecoutez, camarades, nous avons 50 millions de francs de boni, qu’allons-nous en faire? Nous ne pouvons quand même pas les rendre au peuple et diminuer les impôts! Nous allons réaliser quelque chose!» Et c’est ainsi qu’est né le projet de la Maison des arts du Grütli. Mais nous sommes bien loin de cette époque-là, je dirais même que nous vivons une situation tout à fait contraire.

Il existe déjà quelques approximations financières des travaux à réaliser. Comme nous en parlera certainement M. Ferrazino, les services municipaux vont procéder par sondages, selon certaines techniques, afin de savoir à peu près où ils vont. Mais ce n’est pas de l’à-peu-près qu’il nous faut! Nous avons maintenant besoin de chiffres beaucoup plus précis. Il ne s’agit pas de faire des soumissions et des devis pour chaque immeuble, mais nous disposons de moyens pour calculer de manière très précise ce qui manque, ce qui ne va pas, les travaux à faire – que ce soit pour la couverture du bâtiment, l’analyseur d’eau, et ainsi de suite.

Pour ce faire, nous proposons de revenir à la formule, déjà expérimentée à la fin des années 1970, d’un atelier de chômeurs, où notre parti était très actif. Cet atelier, créé suite à une pétition, a travaillé pendant des années pour recenser le domaine bâti de la Ville, notamment dans certains quartiers comme les Eaux-Vives. Les méthodes utilisées alors étaient rapides, mais elles permettaient déjà de chiffrer à peu près le coût des travaux à envisager. Pour finir, le travail de cet

atelier n'a servi malheureusement à rien du tout et son résultat est resté aux archives. Les chiffres obtenus à l'époque – il y a plus de vingt ans – ne signifient plus rien, puisque l'état de la plupart des immeubles concernés s'est dégradé depuis lors.

En ce qui concerne l'entretien des immeubles d'habitation, je rappelle – et je crois que personne n'a rien dit à ce sujet lors du vote du budget 2005 – que, sur les 30 millions de francs nécessaires prévus chaque année, 8 millions ont été retranchés pour réaliser des économies, afin que le budget soit équilibré. Mais c'est inadmissible! Enlever 8 millions destinés à l'entretien des immeubles! Comment est-ce possible? Je n'en sais rien. Monsieur Ferrazino, vous nous direz peut-être comment les services chargés de cette tâche jonglent avec le peu de moyens qui leur est attribué, mais je crois que ce qui s'y passe en ce moment n'est pas triste, comme on dit! Et je ne songe pas uniquement au Service d'architecture, mais également au Service des écoles et institutions pour l'enfance, par exemple: ils n'arrivent plus à boucler leurs comptes. Ils ont déjà épuisé leur budget aujourd'hui et ils n'ont plus d'argent, ce n'est pas normal!

Nous demandons donc que cet atelier de personnes sans emploi, supprimé au milieu des années 1990 – on ne sait trop pourquoi – soit remis en place. On ne peut pas dire que la situation des bureaux d'architectes et d'ingénieurs connaisse des hauts et des bas, car en fait elle ne connaît le plus souvent que des bas. Le nombre de chômeurs du canton de Genève est important et il comprend une forte proportion d'architectes. Il y a aussi de jeunes architectes qu'il faudrait relancer, et nous pouvons donner du travail à des jeunes qui procéderaient à un recensement du patrimoine bâti beaucoup plus précis que tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de m'avoir écouté avec attention. Ce que j'ai dit, ce soir, je l'ai déjà souvent exprimé dans les couloirs et tout le monde est convaincu qu'il faudra agir – surtout les membres de la commission des travaux. Je prévois cette action dans les trois prochaines années – je donne ce chiffre au hasard, il n'est ni scientifique ni précis – et il s'agira d'aller très vite. Un jour – mais je ne siégerai plus dans cette enceinte à ce moment-là – on s'apercevra que le milliard de francs auquel j'ai estimé les travaux à réaliser n'était pas de la rigolade, parce que ce coût sera atteint et même dépassé. J'en suis persuadé! Mais pour l'heure, nous devons avoir une estimation précise, et cela par égard pour nos citoyens, les services techniques, la Gérance immobilière municipale, afin de savoir où nous allons.

Pour terminer, je mentionnerai une petite expérience que nous avons vécue récemment à la commission des travaux, à propos d'aménagements à réaliser à la patinoire des Vernets. Il s'agissait, je crois – mais je ne m'en souviens plus exactement – de la ventilation de la patinoire. Nous avons alors demandé au Conseil

administratif s'il avait dressé une liste des prochains centres sportifs, culturels et autres – c'est par exemple le cas du Victoria Hall – où il faudrait intervenir. Il nous a répondu par la négative, affirmant qu'il n'avait pas le temps de le faire et qu'il agissait dans l'urgence. Par conséquent, il nous faut complètement changer notre fusil d'épaule.

Préconsultation

M. Alain Dupraz (T). Si je peux suivre l'argumentation de M^{me} Valiquier Greuccio et de M. Juon, cela vaut surtout pour la première et la troisième invite de la motion. La deuxième, quant à elle, m'étonne. Il y est question d'un atelier de personnes sans emploi qui développeraient des compétences – mais à quoi serviront-elles? Monsieur Juon, vous qui êtes architecte, vous savez très bien que le secteur de la construction est complètement sinistré. Quels emplois obtiendront ces chômeurs après leur sortie de cet atelier? J'aimerais bien le savoir! Pour moi, cette deuxième invite propose de donner le bouillon pour les morts aux chômeurs, et même elle se paie leur tête! Néanmoins, nous voterons cette motion, car nous soutenons l'idée de recenser le patrimoine bâti de la Ville. Mais je voulais attirer l'attention de ce plénum sur le fait que l'argumentation développée au sujet des chômeurs est un peu «limitée». D'ailleurs, Monsieur Juon, vous n'en avez même pas vraiment parlé.

M. Alain Fischer (R). Ce que vient de dire mon collègue Alain Dupraz est tout à fait juste. Aujourd'hui, les bureaux d'ingénieurs et d'architectes, ainsi que les entreprises du bâtiment genevoises, sont quasiment tous au bord de l'asphyxie. Sauf erreur, au milieu des années 1990, la Ville avait engagé des chômeurs pour faire une évaluation de son patrimoine bâti selon la méthode MER. J'ai un certain nombre de copains qui ont provisoirement travaillé dans ce cadre, à l'Hôtel de Ville. L'évaluation ainsi réalisée existe donc déjà, et il suffirait peut-être de la rechercher, puis de la remettre au goût du jour – et encore, car il faudra sans doute revoir ses résultats à la baisse.

Arrêtons de dire que nous voulons donner du travail aux chômeurs alors que nous n'en avons pas à leur offrir! Il faudrait d'abord relancer l'économie du bâtiment, quel que soit le domaine précis. Que propose, en fait, la deuxième invite de cette motion? De couper les vivres à ceux qui en ont besoin! En conséquence, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs, ainsi que certaines petites entreprises, se retrouveront sans travail, et la tâche qu'ils réalisaient dans le secteur privé sera alors effectuée à l'Hôtel de Ville par les mêmes personnes, désormais sans

emploi, en vue de procéder à une évaluation du domaine bâti au moyen de la méthode MER. Soyons un peu raisonnables et essayons d'abord de trouver du travail pour ces petites entreprises!

Je rappelle que certains bureaux travaillent encore avec la norme SIA, pourtant abolie depuis longtemps. Les honoraires des bureaux d'ingénieurs et d'architectes sont par conséquent inférieurs de 30 à 40% au tarif de la norme SIA. Alors, cessez de nous «bassiner» avec cette norme SIA, qui ne signifie plus rien aujourd'hui!

Nous pourrions peut-être donner un peu de travail – une bouffée d'oxygène – à ces bureaux, et également un petit coup de pouce aux nombreux jeunes architectes du secteur privé qui veulent se lancer sur le marché. Je citerai encore juste un détail: lors de la démolition et de la reconstruction à la rue Lissignol, certains professionnels ont envoyé un courrier au département de M. Ferrazino. Le problème est déjà délicat pour une seule rue, mais je pense que, si nous envisageons maintenant de rénover tous les bâtiments du patrimoine immobilier de la Ville, ce n'est plus à une lettre que nous devons faire face, mais à bien d'autres soucis...

Mon collègue Pierre Maudet me transmet l'amendement suivant du groupe radical, que je dépose sur votre bureau, Monsieur le président:

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième et la troisième invite de la motion.

Si cet amendement est accepté, nous pourrions entrer en matière sur la motion M-520.

M. Robert Pattaroni (DC). Contrairement à l'intervenant précédent, le Parti démocrate-chrétien considère que le travail proposé dans cette motion est particulièrement utile. Je ne reprendrai pas les arguments développés par les motionnaires – que nous partageons tout à fait – mais je dirai ceci: il importe que le travail soit réalisé par une entité placée directement sous le contrôle de la Ville de Genève.

En outre, actuellement, il y a malheureusement beaucoup de personnes au chômage dans les branches de la construction – y compris dans le domaine de l'architecture. Il est évidemment préférable que ces professionnels puissent entretenir ou enrichir leurs connaissances en exerçant une activité au sein d'un atelier de personnes sans emploi, plutôt que de rester au chômage. Il ressort de l'argumentation développée par l'intervenant précédent que, si nous refusons cette

motion, il ne se fera rien du tout! Or il est important que le patrimoine soit bien évalué et entretenu, afin que le Conseil administratif prépare, demain ou après-demain, des propositions que nous serons peut-être à même de réaliser grâce à une certaine évolution de la conjoncture.

Votons cette motion, sachant que, quoi qu'il en soit, elle sera bénéfique pour la Ville de Genève, pour ses habitants, et tout particulièrement pour ceux qui auront l'occasion d'affûter leurs connaissances en jouant un rôle dans cet atelier de personnes sans emploi! Nous ne pourrions donc pas voter les amendements du Parti radical.

Le président. Je crois qu'il faut, en effet, parler de deux amendements radicaux et non d'un seul, puisqu'il s'agit de la suppression de deux invites de la motion. Nous les voterons donc de manière distincte, si vous êtes d'accord, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Il est 18 h 56 et il reste trois intervenants inscrits. Je vous propose de terminer le débat sur cet objet avant la pause dînatoire.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous pensons que cette motion traite d'un véritable problème, celui de l'entretien des bâtiments. Jusqu'à présent, il a occupé le Conseil municipal surtout sous l'angle budgétaire puisque, année après année, nous nous sommes aperçus qu'il s'agit de l'un des postes qui nous permet de «faire le tampon» pour rétablir d'autres équilibres. Nous trouvons important de prendre une fois pour toutes – enfin... on ne sait jamais de quoi l'avenir sera fait! – le temps d'examiner sérieusement ce problème. Finalement, le patrimoine bâti constitue l'un des éléments importants de la fortune de notre municipalité. Or, si un patrimoine n'est pas entretenu, il se dégrade, il perd de sa valeur et il demandera probablement à l'avenir, en tout cas en termes de coûts, des aménagements et des rénovations encore plus importants.

Nous sommes donc assez intéressés à mener une réflexion sur le sujet de cette motion, d'autant plus que les travaux actuellement en cours à la commission des finances au sujet des comptes 2004 montrent que, lorsque nous essayons d'analyser un peu en profondeur les postes 314, notamment – c'est-à-dire l'entretien des immeubles par des tiers – il est difficile d'obtenir des réponses très concrètes de la part des services des différents départements. En effet, certains montants sont affectés par les services compétents, comme on les appelle, et d'autres par les services concernés – ceux que nous interrogeons – et toutes ces complications rendent assez difficile la compréhension de la question. Je le répète, nous sommes donc intéressés à mener une réflexion à ce sujet.

Néanmoins, ce que je viens de dire ne concerne que l'une des parties de la motion, c'est-à-dire le sujet général qu'elle propose de traiter. En effet, elle donne également un certain nombre de pistes de réflexion, voire plus que cela, je dirais même des solutions. A ce stade du débat, nous ne pouvons pas nous aligner sur les solutions proposées. Vu l'ampleur de la question posée, il nous semble que prôner, comme ça, dans une invite, la création d'un atelier de personnes sans emploi chargées de la tâche prévue est une manière très peu concrète d'aborder le problème. Il manquerait alors toute une étape, celle de son analyse.

En ce qui nous concerne, il nous semblerait plus judicieux de renvoyer aujourd'hui cette motion à la commission des travaux, afin qu'elle puisse procéder de la façon suivante: tout d'abord, réaliser l'état des lieux du patrimoine bâti, ou au moins avoir la possibilité, hors du débat budgétaire, de poser des questions à ce sujet aux représentants des services compétents. En tout cas, il s'agit d'avoir une vision un peu plus globale, une compréhension plus complète de la politique suivie par la Ville, afin de vérifier le diagnostic formulé dans cette motion ou, au contraire, de nous apercevoir que la situation est peut-être différente.

Dans un deuxième temps, la commission des travaux devra étudier l'apport éventuel d'un atelier comme celui que décrit la deuxième invite, cela notamment au regard des missions confiées aux fonctionnaires de la Ville de Genève par l'intermédiaire des différents services appelés à collaborer à la problématique de l'entretien des bâtiments. Cette réflexion préalable nous paraît indispensable avant d'accepter ce soir, pratiquement sur le siège, toute création d'atelier de personnes sans emploi. Pour résumer la position du groupe libéral, je répète donc que nous sommes prêts à voter le renvoi de cette motion à la commission des travaux. S'il n'est pas accepté, nous soutiendrons les amendements radicaux car, en l'état, nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour juger de la faisabilité et du caractère judicieux de cet atelier. Si ces deux amendements sont rejetés, nous refuserons cette motion.

Le président. Je présente mes excuses à M. Hainaut pour le bruit qui régnait dans la salle pendant son intervention, et je vous prie, Mesdames et Messieurs, de faire encore un peu de silence, afin que nous puissions terminer le traitement de cet objet dans les temps impartis. J'ai retenu la demande de renvoi de cette motion à la commission des travaux émise par le groupe libéral. Il reste maintenant quatre intervenants inscrits.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais juste apporter un petit complément d'informations au préopinant libéral. Je le remercie d'avoir essayé de partager le souci que nous avons manifesté par le biais de notre motion. Je tenais de toute façon à préciser que nous avons bien évidemment tenté de procéder à

l'analyse de la situation. J'ai longtemps travaillé dans une école d'architecture et, par conséquent, je ne me permettrai pas de sous-estimer les qualités des jeunes bureaux d'architectes. Cette expérience m'a montré que la formation actuelle, pour le métier d'architecte, évoluait vers la maintenance et la rénovation des bâtiments. En effet, aujourd'hui, dans la plupart des écoles, on vous dira que l'essentiel – pour ne pas dire plus de la moitié – du travail des bureaux concerne l'entretien et la rénovation. La construction reste bien sûr importante mais, en tout cas, elle ne représente plus l'entièreté du métier.

Concernant la situation des personnes sans emploi, je tiens à rassurer le préopinant du Parti du travail. Nous nous soucions réellement des chômeurs, et nous connaissons ceux dont nous parlons dans notre motion, car nous avons contacté les organisations syndicales paritaires qui, elles, donnent déjà des cours à des personnes sans emploi. Ces dernières ont souvent été formées auparavant dans le seul domaine de la construction, mais pas dans celui de la rénovation ou de l'entretien. Elles sont évidemment plus âgées que les professionnels formés plus récemment, qui ont tous bénéficié de cet apprentissage particulier. Certains des chômeurs qui ont suivi les cours dont je parle ont pu ensuite réintégrer le marché de l'emploi après avoir acquis des compétences qui ne leur avaient pas été enseignées durant leur parcours professionnel précédent. Il faut rappeler que les métiers de la rénovation sont liés à une problématique nouvelle.

Néanmoins, nous comprenons tout à fait les interrogations exprimées par certains préopinants, et nous acceptons d'en discuter à la commission des travaux. Cela permettra peut-être à tout un chacun de partager le même degré de connaissances, et nous pourrons éventuellement auditionner les partenaires sociaux qui nous ont largement aidés à rédiger cette motion.

M. Pierre Losio (Ve). Les Verts renverront ce texte à la commission des travaux. Je me souviens d'une motion libérale M-212 de MM. de Freudenreich et Jucker, dont nous avons débattu dans cette enceinte il y a presque une dizaine d'années, et qui s'intitulait «Patrimoine financier: amortir, c'est bien; entretenir et rénover, c'est mieux». Nous avons eu, à l'époque, une discussion très intéressante sur ce sujet plus ou moins lié à ce que propose le groupe socialiste dans la motion M-520.

Les mesures qu'elle prône nous permettront peut-être d'avoir un outil qui nous donnera des informations sur les travaux à réaliser, mais il serait intéressant de savoir ce qui va se passer après que nous aurons, grâce à cet outil, établi les sommes qui devront être dépensées – ou plutôt investies. C'est à ce moment-là que le Conseil municipal devra intervenir! Quand je pense aux turbulences annoncées par notre collègue Juon tout à l'heure, je vois s'empiler les montagnes de millions de francs à dépenser dont il a parlé.

Pour ma part, j'ai pris connaissance avec intérêt du document intitulé «Orientation générale, priorités et objectifs pour le projet de budget 2006», dans lequel le Conseil administratif déclare qu'il entend parvenir à autofinancer les investissements. Là, un problème va se poser! En effet, il faudra faire des choix. Or nous avons à débattre du PFI et à lire plusieurs rapports avant de prendre une décision en séance plénière, au mois de juin prochain, au sujet de ce plan. Quand j'entends parler de la montagne de dépenses que nous devons affronter, je me demande quels seront véritablement les critères que les groupes politiques adopteront pour procéder aux investissements nécessaires – ou en tout cas à ceux qu'ils auront choisis, les uns et les autres, pour des raisons d'objectifs et de programmes politiques respectifs. Il y a aussi des investissements auxquels nous ne pouvons pas échapper, puisqu'ils découlent d'obligations légales ou de situations urgentes.

Ce débat sera particulièrement intéressant et nous pensons que l'outil proposé dans cette motion peut nous donner des informations qu'il conviendra d'apprécier avec beaucoup d'attention quand il s'agira de prendre des décisions sur le volant d'investissements que nous voulons opérer pour l'année 2006. Je ne vais pas m'avancer à parler des douze ans à venir, qui sont compris dans le PFI, mais il vaudra la peine que nous y soyons extrêmement attentifs.

M. Pascal Rubeli (UDC). Tout a été dit ou presque, dans ce débat. Notre groupe renverra cette motion à la commission des travaux. Si cela n'est pas accepté, nous soutiendrons les deux amendements radicaux, c'est-à-dire la suppression de la deuxième et de la troisième invite de la motion.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens très rapidement. Cette motion comporte deux aspects, l'un développé par M^{me} Valiquer Grecuccio, l'autre par M. Juon. Le premier constitue également une préoccupation du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois vous avoir déjà dit que M. Meylan, le nouveau responsable du Service des bâtiments, n'a pas attendu longtemps avant de mettre en place un outil qui, justement, nous permettra de prendre des décisions en connaissance de cause.

La première phase du travail a été menée sous son impulsion, au moyen du logiciel Stratus. Il est vrai, Madame Valiquer Grecuccio, qu'il s'agit d'un logiciel de diagnostic, mais il nous donne déjà une vue d'ensemble du patrimoine bâti. Nous engageons à présent la deuxième phase en employant la méthode MER, plus affinée, que certains d'entre vous ont évoquée tout à l'heure – il en existe d'autres, d'ailleurs. En tout cas, il aurait été contre-productif, ou à tout le moins

très lourd, d'utiliser cette méthode pour l'ensemble des bâtiments de la Ville. Nous la réservons donc simplement à ceux qui justifient un intérêt particulier en raison d'un manque d'entretien plus ou moins évident.

Quant à ce premier aspect abordé par la motion socialiste, non seulement nous allons de l'avant, mais nous avons déjà franchi un certain nombre d'étapes. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si une commission est amenée à examiner la question, cela donnera à M. Meylan l'occasion de vous dire exactement où il en est. Il m'a précisé que les travaux, à ce stade, étaient la plupart du temps réalisés à l'interne par les responsables d'opération des bâtiments concernés, car ils ont l'avantage de bien les connaître.

Le deuxième aspect de cette motion est la préoccupation développée par M. Juon, à savoir comment faire appel à des chômeurs dans le cadre de ce recensement du patrimoine bâti. Il est parfaitement possible, dans ce cadre, de donner du travail à des personnes sans emploi, mais, à mon avis, plutôt pour transcrire au niveau informatique les plans de nos différents immeubles. En effet, nous en effectuons des relevés et il nous faut créer une sorte d'armoire informatique pour les conserver. Nous pourrions donc engager un certain nombre de chômeurs pour mener à bien cette tâche. Cela ne correspond peut-être pas exactement à la demande formulée dans cette motion, qui évoque plutôt la solution d'un atelier du recensement tel que celui que nous avons connu à l'époque, mais ma proposition représente tout de même une autre possibilité de faire appel à des chômeurs, le cas échéant.

En outre – je le dis en guise de conclusion – il est vrai que la Ville de Genève possède 800 bâtiments, qui occasionnent bien évidemment des frais d'entretien. Certains se demandent s'il ne faudrait pas cesser d'augmenter le patrimoine immobilier municipal, puisque la Ville n'aurait pas, paraît-il, les moyens de l'entretenir. Je rappelle que nous avons à cela une réponse plus subtile. En effet, nous avons prévu que l'ancienne Fondation HLM, devenue Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, sera dotée d'un capital de 20 millions de francs. Nous attendons que le Conseil municipal se détermine à ce sujet mais, d'après les débats que nous avons déjà entendus dans cette enceinte, il semble que nous nous acheminions vers cette solution. Cela permettra à la fondation d'acquérir de nouveaux terrains et, le cas échéant, de créer de nouveaux logements. Eh bien, nous pouvons raisonner par analogie et imaginer que d'autres fondations ou associations à but non lucratif – par exemple des coopératives d'habitation qui pourraient, elles, s'endetter en lieu et place de la Ville de Genève – seraient aptes précisément à réaliser le travail d'entretien du patrimoine que nous évoquons ce soir.

Sans vouloir revenir aux turbulences évoquées tout à l'heure par M. Juon, je signale néanmoins que nous ne parviendrons pas à entretenir et à rénover les 800

bâtiments que possède la Ville de Genève avec le plafond des 100 millions de francs d'investissements annuels et notre volonté de parvenir à l'autofinancement, rappelée tout à l'heure par M. Losio.

Enfin, M. Juon se demandait comment il était possible que nous ayons réduit le budget d'entretien du patrimoine bâti. Je rappelle que nous avons en fait diminué une augmentation. Je m'explique. Si on considère l'évolution du budget depuis 1999 – puisque c'est une année que je connais – je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il est en augmentation. Néanmoins, il est vrai qu'il a diminué par rapport à 2002, où nous l'avions fortement augmenté. Cet aspect de la question doit être pris en compte. J'ai moi-même prôné dans cette enceinte, quand la situation financière de la Ville le permettait, un effort pour l'entretien du patrimoine immobilier, d'où l'augmentation budgétaire substantielle à laquelle nous avons réussi à procéder en 2003 et en 2004. En 2005, vu la situation que nous connaissons, nous avons dû réduire la voilure, c'est vrai, mais tout en la maintenant quand même à un niveau supérieur à celui des années précédentes.

Aujourd'hui, il faut bien évidemment maintenir notre effort en matière d'entretien du patrimoine bâti, mais – et c'est là qu'est le bien-fondé de la motion présentée ce soir – nous devons savoir de la manière la plus pointue possible à quoi accorder nos priorités, puisque nous sommes obligés de faire des choix de plus en plus difficiles. C'est en tout cas dans cet esprit que le Conseil administratif reçoit cette motion. Si une commission devait être amenée à l'examiner, nous pourrions, dans ce cadre, vous donner davantage de précisions sur l'état d'avancement des démarches déjà effectuées depuis un certain temps par nos services dans le sens de ce que demande la motion M-520.

Mis aux voix, l'amendement radical demandant la suppression de la deuxième invite de la motion est refusé par 43 non contre 26 oui.

Mis aux voix, l'amendement radical demandant la suppression de la troisième invite de la motion est refusé par 43 non contre 26 oui.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 64 oui contre 5 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des travaux est accepté par 60 oui contre 9 non.

9. Pétitions.

Le président. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous avons reçu les trois pétitions suivantes, comme je vous l'annonçais en début de séance lors des communications du bureau du Conseil municipal:

- P-139, «Répercussions du déficit de la FASE sur l'Association Le Chalet»;
- P-140, «Pas de pertes de prestations à la Jonction (déficit de la FASE)!»
- P-141, «Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière».

Les pétitions P-139 et P-140 ont été renvoyées par vote à la commission sociale et de la jeunesse, et la pétition P-141 à la commission des pétitions.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6026
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6052
3. Prestation de serment de M. Marc Dalphin, remplaçant M. Alain Marquet, conseiller municipal décédé	6060
4. Questions orales	6061
5. Proposition du Conseil administratif du 6 avril 2005 en vue de la radiation des servitudes de restriction d'affectation et de restriction au droit de bâtir grevant la parcelle 415, feuille 27, section Petit-Saconnex, en faveur de la parcelle 435, même feuille, même commune, propriété de la Ville de Genève, sise 38, rue Schaub (PR-405)	6074
6. Proposition du Conseil administratif du 6 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 3 670 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 41 000 francs, soit un montant de 3 629 000 francs, destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie (PR-406)	6079
7. Motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Sébastien Bertrand, Didier Bonny, Eric Fourcade, René Grand et Marc-André Rudaz: «La Nouvelle Roseraie en main de la Ville de Genève: une priorité pour le Conseil municipal» (M-518)	6088
8. Motion de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti» (M-520)	6099
9. Pétitions	6113
10. Propositions des conseillers municipaux	6113
11. Interpellations	6113

12. Questions écrites 6113

La mémorialiste:
Marguerite Conus